

ECOLE et EDUCATION

Bulletin du Syndicat Général de l'Éducation Nationale (C. F. T. C.)

26, Rue Montholon - PARIS (9^e)

TELEPHONE TRU. 91-03 et LAM. 80-37

CONGRÈS NATIONAL GRENOBLE

4, 5, 6 avril 1955

A l'attention des Congressistes

Le Congrès National 1955 du S.G.E.N. se tiendra à l'institut d'électro-chimie, Boulevard Gambetta n° 39, à Grenoble, et à la Bourse du Travail, les lundi 4, mardi 5, et mercredi 6 avril.

Aucune réunion n'aura lieu avant le dimanche soir.

Prix de l'hébergement : pour 5 jours (des excursions facultatives auront lieu les jeudi 7 et vendredi matin 8).

Etudiants (logement Centre d'Accueil, repas AG) : 1.400 francs.

Jeunes (logement maisons d'étudiants, repas M.D.E.) : 2.800 francs.

Congressistes en hôtel suivant catégorie : de 4.100 à 6.600 francs.

D'une manière générale l'hébergement, y compris la taxe de Congrès (100 fr. par jour, 100 francs au total pour les jeunes) reviendra 30 % de moins qu'au dernier Congrès à Paris.

Excursions et visites

Elles sont facultatives et ne sauraient être remboursées.

Visite de la ville (famille des congressistes mardi après-midi 200 fr.; montée au téléférique, déjeuner mercredi matin 1.000 fr. tout compris; circuit Chartreuse-Vercors (250 km.) avec déjeuner Villard-de-Lans jeudi toute la journée tout compris 1.500 fr.; visite d'usines vendredi matin 200 fr.

Consignes pratiques

Un questionnaire sera envoyé sur demande à tous les futurs Congressistes.

Ceux qui y auront répondu recevront un dépliant sur Grenoble, avec encart, et un plan de la ville, avec indication des emplacements relatifs au Congrès.

Dès leur arrivée à Grenoble, les Congressistes devront passer à la Permanence d'accueil (Institut d'Electrochimie, Boulevard Gambetta, n° 39).

Là, tous les renseignements relatifs à leur hébergement leur seront donnés, et leur *carte de Congrès* leur sera délivrée. Ils devront *en régler le montant immédiatement*, donc savoir exactement combien de jours ils resteront, quels repas ils prendront, quelles excursions et visites ils ont l'intention de faire, etc. car on ne laissera sur leur carte que les tickets correspondant à ces activités.

La Commission d'organisation du Congrès.

Dans ce numéro, les rapports pour le Congrès

RAPPORTS POUR LE CONGRÈS

Situation Générale et Orientation Syndicale

Rapporteur Paul VIGNAUX, Secrétaire Général

POUR UNE POLITIQUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Grâce au développement du travail en équipe indispensable à la direction collective d'un Syndicat Général comme le nôtre, ce rapport traditionnel par la Situation Générale et l'Orientation Syndicale peut se présenter cette année comme une simple *introduction* aux rapports qui le suivent.

C'est le ferme espoir du Bureau National, que les travaux du Congrès conduiront, sur les sujets vitaux pour l'Université et pour notre organisation, à des conclusions générales dépassant les intérêts et les points de vue de catégories.

Il nous appartient, croyons-nous, de montrer que le syndicalisme enseignant n'est pas condamné à défendre *les situations établies*, à exprimer le *conservatisme structurel* que pas mal d'observateurs reprochent au milieu universitaire.

Comment d'ailleurs justifier l'existence d'un Syndicat Général tel que le nôtre, organisation minoritaire dans l'Enseignement public, mais organiquement liée au mouvement ouvrier, sinon par un effort original de *Syndicalisme effectivement constructif*, dans l'intérêt du *service public* tout entier et en rapport avec l'évolution sociale ?

La structure même du Syndicat a d'ailleurs été conçue pour rendre possible cet effort.

Le travail des Congrès passés rend plus facile l'accomplissement que l'on peut attendre des assises syndicales de 1955.

Dans la présente conjoncture nationale, ce Congrès n'aura d'importance que si notre Syndicat apparaît, en conclusion, une force de renouvellement consciente de la politique de l'Education Nationale qu'elle cherche à promouvoir.

Le syndicalisme universitaire ne peut compter dans la vie publique que s'il propose une telle politique.

Une telle politique, un Syndicat Général peut et doit la concevoir. Une fois qu'il l'a conçue, il doit en vouloir les conditions, nous nous sommes déjà expliqués sur ce sujet dans l'éditorial du précédent Bulletin ; quelques remarques complémentaires suffiront ici.

Une politique est une action *d'Etat* dont la cohérence résulte de l'unité de conception et d'impulsion.

Une politique de l'Education Nationale ne peut donc s'isoler de la politique générale. Aujourd'hui surtout où il ne s'agit plus d'assurer une continuité administrative, mais de faire place à des besoins accrus, à des problèmes nouveaux. Mouvements de la population, évolution de l'économie, avance des techniques et des sciences de tous ordres : une Université qui ne serait pas attentive à tout ce contexte, serait en passe de mourir comme une Sorbonne scolaire en un siècle de Renaissance. Ainsi que nous le soulignons dans ce Bulletin, le problème de la *Recherche Scientifique* est évoqué en liaison avec les problèmes pédagogiques.

Liée à la politique générale de la Présidence du Conseil, organe non de simple arbitrage, mais d'impulsion, une politique de l'Education Nationale demande évidemment un Ministère, un grand Ministère de l'Education Nationale, capable de la mettre en œuvre : nous savons que la vieille maison de la rue de Grenelle a besoin d'être modernisée ; mais qu'en séparer certaines branches d'enseignement, isoler ce dernier de la recherche, agraverait la situation présente au lieu de l'améliorer. Nous ne craignons pas la *modernisation* de l'Université ; nous sommes opposés à son *démembrement* : n'est-elle point une institution essentielle de l'unité française dans la liberté de l'esprit ?

Tel est le point de vue, d'où sont présentées, dans ce rapport préliminaire deux séries de réflexions que complèteront les autres rapports.

DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC

simples rappels

Quoi qu'en dise un ancien Président du Conseil, l'enseignement public ne se défend pas tout seul (1) : l'état des locaux, les difficultés actuelles de recrutement des maîtres et des chercheurs montrent assez que le service de l'Education Nationale a besoin de défenseurs.

Il s'agit aussi de défendre la position morale et juridique d'une école ouverte à tous, de faire comprendre son rôle irremplaçable, éventuellement, de maintenir les prérogatives liées aux obligations qui sont les siennes. Cette tâche constante d'un Syndicat Universitaire a pris une importance accrue depuis le débat scolaire qui a ouvert la présente législature.

Sur la *politique scolaire*, le Bureau National n'a point à solliciter du Congrès l'adoption de nouveaux textes ; il paraît inutile de reprendre, dans ce rapport les textes anciens, les textes fondamentaux : deux récents numéros d'*« Ecole et Education »* les ont d'ailleurs reproduits (numéros 144 et 146 du 20-10-54 et 24-11-54). Rappelons seulement qu'un long travail d'analyse objective du *problème scolaire* français, a préparé la prise de position du Comité National de juin 1951, que le Comité National extraordinaire de septembre 1951 examina et approuva l'action du Bureau pendant le débat parlementaire de ces vacances, que le Congrès d'avril 1952 fut l'occasion d'un rapport et d'un débat d'ensemble, complétés en 1953, qu'enfin le Rapport d'orientation syndicale, adopté en 1954, a, de nouveau, précisé *notre* conception de la *laïcité* dans l'école et le mouvement social même.

A la lumière, qu'il estime suffisante, de ces textes qui le lient, le Bureau National déterminera, comme par le passé, l'attitude du Syndicat à l'égard des projets qui peuvent être présentés au Parlement, d'ici la fin de la législature.

La ligne directrice de son action demeure celle déterminée et éprouvée en 1951 : à la différence d'autres organisations d'enseignants, nous n'avons mis aucun obstacle à un *examen d'ensemble* du problème scolaire ; mais dans l'intérêt de la conciliation nationale qu'un tel examen devrait préparer, nous ne saurions admettre que soit rompu, par une série de mesures partielles, au détriment de l'enseignement public, l'équilibre juridique entre cet enseignement et celui d'une initiative privée.

Il ne nous appartient pas — il serait d'ailleurs inefficace — de définir « *a priori* » les conditions d'une solution d'ensemble qui, au jugement de certains experts, demanderait une négociation complexe et l'évocation d'autres problèmes que celui de l'école (2).

Il est en revanche, de notre rôle de syndicat universitaire, d'user de tout notre pouvoir pour qu'entre temps, l'Université ne soit pas méconnue, diminuée, voir démembrée.

Il est aussi de notre rôle, dans les conditions historiques où s'est formé et a grandi *notre* Syndicat, d'apporter, à la défense de l'enseignement public, *notre* contribution, celle que nous permettent précisément d'apporter *notre* conception et *notre* pratique de la laïcité.

Avant comme durant le débat de 1951 et à l'occasion de chaque « *reprise* » postérieure, nous avons multiplié les avertissements à l'adresse des parlementaires qui forment et reforment la *majorité scolaire*.

Syndicalistes, nous avons été naturellement attentifs aux conséquences éventuelles, en politique économique et sociale de la formation d'une telle majorité : nous n'ignorons pas que certains qui la formaient pensaient ne pas s'y enfermer. Mais nous savions aussi que, dans le déterminisme qui suit une action, le résultat ne coïncide pas nécessairement avec l'intention.

Nouveaux périls ?

Les avertissements donnés d'un certain côté nous rendent aisée la critique d'autres attitudes. Par exemple de celle que traduit une phrase de notre collègue LE PEMP dans l'*Ecole Libératrice* du 21 janvier : *il n'est désormais, au cléricalisme envahissant d'aujourd'hui, d'autre réponse possible que son corollaire, l'anticléricalisme d'antan.*

Nous tenons trop à la distinction entre action syndicale et activité confessionnelles pour répondre ici à la *défense laïque traditionnelle* par une apologétique. Observons simplement qu'à lier la défense de l'école publique à la polémique contre une Eglise, on risque d'éloigner — au moins moralement — de cette école une bonne partie de ceux auxquels il s'agit de faire comprendre qu'elle est aussi *la leur*. Son existence n'est-elle pas, selon l'expression d'un autre rédacteur de la même *Ecole Libératrice* (même page), un des moyens d'éviter la *division de la jeunesse en familles spirituelles juxtaposées*, d'assurer leur *interpénétration* afin de développer le *sentiment de la communauté nationale*.

Ce serait, selon notre conviction, nuire au rayonnement même de l'école publique que de réveiller, à l'occasion de sa défense, l'*anticléricalisme d'antan*, celui de 1905, peu attentif à la distinction entre lutte politique et critique de la religion elle-même. La distinction est, en effet, à sauvegarder si l'on veut préserver dans la vie publique, le *sentiment de la communauté nationale* et faire en sorte que l'école de la République vérifie de plus en plus la parole de Jules FERRY sur le régime lui-même : « *Notre République est ouverte à tous : elle n'est la propriété d'aucune secte, d'aucun groupe, ce groupe fut-il celui des hommes qui l'ont fondée.* »

Pour réveiller l'*anticléricalisme*, on peut évidemment évoquer le *sor fait à l'Espagne*, ou simplement le *pluralisme* hollandais, si étrange pour un universitaire français. Pour défendre efficacement l'Université française, ne faut-il pas, au contraire, mettre en valeur les données différentes de la situation nationale, les traits, par exemple, du catholicisme français, comme réalité sociologique, qui interdisent de l'assimiler à ces autres réalités sociologiques : le catholicisme espagnol ou hollandais, ou belge... (3). Il y a un ordre de *faits qu'une politique* responsable ne doit pas dissimuler, mais utiliser dans un intérêt d'Etat. Et c'est à notre sens, une responsabilité politique qu'assume le syndicaliste enseignant — citoyen aussi dans cette action même, — lorsqu'il traite du *problème de l'école* et des questions connexes.

Afin de maintenir à l'Université française, à tous les degrés, cet esprit libéral, cette amplitude d'accueil que

(1) M. PINAY, à Lyon, le 12 décembre 1954 : « Si l'enseignement public se défend tout seul, l'école libre, elle, a besoin d'être défendue. »

(2) Les articles de M. François MEJAN, dans la *Revue administrative*, auxquels nous faisons allusion, ont été repris, en 1954, dans deux brochures de S.U.D.E.L., collection *l'Esprit laïque*, n° 2 et 3.

(3) De ce point de vue, nous souhaiterions que des articles tels que « *Fides Romana* » (éditorial du n° 14, 17 décembre 1954) n'omettent pas de signaler aux lecteurs de l'*Ecole Libératrice*, la liberté de jugement politique qu'ont manifestée à l'égard de « *la petite Europe* » dite « *vaticane* », des catholiques français notoires. Voir, par exemple, les études de Joseph HOURS que nous avons pu citer dans un article de la *Tribune des Peuples*, Juillet-Aout 53.

tant d'étrangers admirent, nous devons mettre en garde ses responsables éventuels contre un *réveil de l'anticléricalisme d'antan*. Cela de la même manière dont nous avons mis en garde, contre le danger de provoquer ce réveil, ceux qui en ont, en politique scolaire, fourni l'occasion.

Nous n'avons point à craindre les périls d'une législature proche de son terme, si nos camarades se sentent fort du loyalisme constant de leur Syndicat à leur service public, de sa pratique continue d'un libéralisme militant, de sa non-participation délibérée, de ses oppositions motivées à l'œuvre de la *majorité scolaire*, de l'indépendance enfin de décision collective, fondée sur la conscience de sa responsabilité propre, qui le fait rebelle à toute emprise cléricale.

Tel est l'esprit que, dans l'intérêt de l'école et du pays, nous devons présenter — qu'avec du courage, de la cohésion, de la persévérence, il ne nous sera peut-être pas impossible de faire prévaloir — dans les débats éventuels de politique scolaire.

DEVANT LES PROBLÈMES FINANCIERS, ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Continuité

La même continuité que nous avons signalée en matière de politique scolaire, se retrouve dans les prises de position du Syndicat, en matière de politique financière, économique et sociale : problèmes que les assemblées syndicales ont abordés, non seulement afin d'orienter l'action des représentants de l'Organisation dans les instances confédérales, mais encore et d'abord, pour préciser des conditions nécessaires d'une politique de l'Education Nationale.

Ici encore, pour maintenir la conscience chez nos camarades, de leur appartenance à une organisation qui a une *politique syndicale*, quelques rappels s'imposent :

— le Comité National de juin 1947 attire l'attention de nos collègues sur l'importance d'une *réforme fiscale* dont les lignes directrices sont dégagées, pour le Syndicat, dans une étude de Mai 1951, due à notre camarade Brochier. Les essais de réforme, encore insuffisants, montrent que ces directions restent techniquement valables.

— le rapport *situation et orientation générales* pour le Congrès de 1951 lie expressément l'action revendicative à une perspective économique, pose les problèmes de structure et une exigence de transformation économique, analyse la conjoncture, alors d'inflation et de réarmement. Le schéma de discussion générale de 1952 reprend le point de vue (*Ecole et Education*, n° 83 et 103). Le

Nous prions nos Adhérents de s'adresser à nos Annonceurs pour leurs achats, en se recommandant du Bulletin.

Congrès de 1951 avait unanimement reconnu l'impossibilité d'isoler les problèmes matériels et moraux de l'Education Nationale de l'ensemble de la politique économique, financière et sociale : signe d'une prise de conscience à laquelle avait notamment contribué le travail d'information poursuivi par Cournil, alors secrétaire national permanent. Les études conduites depuis la rentrée de 1954-55 par Pinoteau autour du Budget montrent que cet effort est poursuivi méthodiquement.

— A l'occasion du Congrès de 1952, notre camarade Brochier présente une étude d'ensemble sur l'adaptation du service public de l'Education Nationale aux conditions économiques et sociales ; en accord avec les analyses de Bernard Vacheret, il conclut à quelques exigences — de ce point de vue — d'une *réforme de l'enseignement*. Le Congrès syndical de 1954 reconnaîtra, d'ailleurs, qu'une telle réforme doit se lier à une *politique de planification et de plein emploi* (de toutes les ressources nationales).

— Quelqu'importance qu'aient présenté au Congrès de 1952, les problèmes de politique scolaire et de défense de l'école, le débat sur la situation générale conduit à une résolution : *situation générale et politique financière*, dégageant les notions fondamentales d'équilibre d'ensemble entre demandes et ressources et de choix par décision d'Etat (*Ecole et Education* n° 104). Les notions sont reprises dans la résolution, plus exigeante, du congrès de 1953, préparée par un rapport de même titre : situation générale et politique financière (*Ecole et Education*, n° 118 et 120). L'aspect et les termes de cette résolution de notre Congrès syndical se retrouvent dans ce texte adopté comme résolution générale, par le XXVII^e Congrès Confédéral de la C.F.T.C., tenu en Juin 1953 (ce document a été reproduit dans les n° 123, 138 et 144 d'*Ecole et Education*).

Cette résolution confédérale, présentée par notre syndicat universitaire et deux organisations ouvrières amies définit les responsabilités de l'Etat et du mouvement syndical dans la présente situation du pays. Elle définit du même coup l'orientation que devraient traduire les actes de la Confédération et celle qu'exprime l'activité propre du Syndicat.

Comme nous l'avons expliqué au Congrès de 1954, nous nous en sommes inspirés lorsque nous avons eu à juger les événements d'août 53 et lorsque, dans trois actions de grève, nous avons lié, en 1953-54 les revendications du personnel aux problèmes généraux du budget de l'Education Nationale, en faisant tout notre possible pour réaliser, dans l'action, l'unité universitaire : celle des syndicats d'enseignement et du syndicalisme étudiant.

Le même texte a réglé notre attitude devant le gouvernement Mendès-France.

Politique gouvernementale et pression syndicale

Le nouveau Président du Conseil n'avait pas seulement, comme Président de la Commission des Finances, reconnu la légitimité des revendications universitaires : nous n'avons jamais manqué l'occasion de rappeler ces prises de position. L'attention de M. Mendès-France avait été, depuis des années, attirée par notre effort syndical pour ne pas isoler les problèmes de l'Education Nationale et les situer dans l'ensemble des problèmes posés au pays : en liant les problèmes du point de vue de la politique économique, nous nous étions inspirés de la même analyse

économique moderne que l'actuel chef du gouvernement a notablement contribué à introduire dans la vie publique française.

Mais, d'une part, adopter la même méthode d'analyse des problèmes ne conduit pas nécessairement à un accord sur les solutions.

Et, d'autre part, le point de vue d'un syndicat, lié au mouvement ouvrier, ne saurait coïncider avec celui d'un gouvernement; l'état présent des forces sociales en France tend même à l'en éloigner.

Dans ces conditions, compte tenu de l'inévitable solidarité nationale et du « climat nouveau » de rupture avec l'immobilisme, notre tâche a été, depuis juin 1954, de rappeler à nos collègues la nécessité de l'action autonome du mouvement syndical. Une action de ce genre, tumultueuse parfois, n'a-t-elle pas constitué un des éléments essentiels du *New Deal* américain, dans son premier élan?

Connaiseurs de textes, attentifs à leur mouvement, nos collègues ont sans doute constaté que, depuis le 24 juin, les éditoriaux d'*Ecole et Education* n'ont cessé d'appeler à la lucidité, à la vigilance, d'orienter vers l'action, d'exprimer publiquement une pression qui ne s'est jamais relâchée. Un autre Rapport présente les modalités de l'*action revendicative*. Celui-ci doit simplement évoquer l'effort continu accompli par les dirigeants du Syndicat pour rappeler au gouvernement, parmi tant d'urgences, l'urgence aussi des problèmes de l'Education Nationale, et plus généralement des problèmes du redressement intérieur, tel que des syndicalistes peuvent le concevoir.

Sur les problèmes propres à l'Education Nationale, nous avons continué l'effort d'unité universitaire commencé l'an dernier.

En matière de politique économique, financière et sociale, pourquoi dissimuler que l'état d'esprit et d'organisation (ou d'inorganisation) de l'ensemble des travailleurs n'a pas, ces derniers mois, été propice à une action vigoureuse des syndicats?

Le moment nous semble venu d'un examen sans illusions de la situation du syndicalisme français, spécialement dans les milieux d'industrie privée, là où les salariés ne sont pas protégés par un statut, mais en régime contractuel : condition la plus favorable, en d'autres pays, à l'expansion, à l'implantation du syndicalisme.

Conditions d'une plus grande force syndicale

Quelques remarques familières d'ailleurs aux membres de notre Comité National, indiqueront le sens de l'effort nécessaire :

— L'intelligence, la faculté d'improvisation, l'esprit de sacrifice de militants proches de nous, l'extension remarquable de la zone d'influence de fédérations ouvrières, n'empêche pas que ces fédérations ne constituent pas des forces nationales, avec une assise suffisante et stable de cotisants, avec, par voie de conséquence, l'équipement technique aujourd'hui indispensable. Il faut, évidemment, assurer aux centrales nationales d'industrie, les moyens dont elles disposent dans tous les autres pays. Nos Congrès n'ont-ils pas, depuis longtemps, reconnu qu'une trop grande part des cotisations allait, dans la structure actuelle de la C.F.T.C., à des organismes interprofessionnels, au détriment de l'action d'industrie?

— Sans la constitution de fédérations industrielles liant à un centre national dûment équipé les sections d'entreprise, comment le mouvement ouvrier non-communiste pourrait-il équilibrer le néo-capitalisme, — plus concentré, économiquement plus dynamique et socialement sans doute plus intelligent, — qui paraît devoir émerger d'un pays en crise de *reconversion* et peut-être le dominer? L'absence de force syndicale, dans les industries en expansion, à la mesure de leur expansion, ferait du mouvement ouvrier français un *syndicalisme d'entreprises marginales*, lié aux faiblesses de ce milieu économique.

— La situation marginale de nombreuses entreprises (les plus nombreuses dans certaines régions), l'émergence des problèmes de reconversion et d'*aménagement du territoire* peuvent conduire les Unions Départementales à un rôle nouveau, plus moderne : être les foyers d'une prise de conscience des problèmes locaux et aussi des forces focales permettant leur solution ou y faisant obstacle, des centres d'information et d'éducation réaliste. Sans cette information, cette éducation, cette prise de conscience, la *planification régionale* indispensable (et à intégrer dans une planification nationale) n'aura aucun caractère *démocratique* : tel est le sens dans lequel le Secrétariat national a orienté le travail de nos collègues militants d'U.D., en s'efforçant de les aider conformément au vœu du précédent Congrès.

Les remarques, ci-dessus, visent principalement à orienter la discussion. Peut-être devrons-nous les compléter avant le Congrès.

CONCLUSION

Par ces indications, comme par les rapports des Congrès précédents, nos collègues connaissent le sens de notre effort syndicaliste. Faut-il redire, pour terminer, que l'évolution du mouvement syndical nous confirme dans le choix que nous avons fait de la C.F.T.C. comme lieu de cet effort de solidarité avec le mouvement ouvrier? Des collègues *autonomes* s'étonnent de ce choix, en termes, tantôt courtois, tantôt violents (4). Souhaitons simplement que ces collègues comprennent et reconnaissent que l'unité du syndicalisme en France ne dépend pas des seuls enseignants, que la responsabilité en fait croissante des militants C.F.T.C., dans le mouvement ouvrier non communiste, vient confirmer notre appartenance confédérale, tout comme l'examen de la situation scolaire nous montre notre responsabilité *propre* dans la défense du service public de l'Education Nationale. Les responsabilités qu'elle peut assumer ne constituent-elles pas, pour une organisation, sa plus haute raison d'être et, pour ses membres, le motif le plus valable d'y militer?

En présentant au Congrès ce rapport, le Bureau National demande aux délégués le mandat de promouvoir, dans l'esprit des réflexions ci-dessus, et sous le contrôle du Comité National, une *politique de l'Education Nationale* conforme aux décisions des précédents Congrès et à celles que prendra, sur les problèmes dont il est saisi par les rapports suivants, le Congrès de 1954.

(4) De LAURE, secrétaire général du S.N.E.T., dans l'*Apprentissage public (Autonome)*, n° 32 (novembre 1954) : « Le syndicat C.F.T.C. n'a aucune raison d'être puisque si l'on en croit ses motions de Congrès et les déclarations de ses dirigeants, il défend l'école laïque ; on peut se demander, dans ces conditions, les raisons profondes qui poussent certains camarades, que nous estimons par ailleurs, à être les tenants systématiques du pluralisme syndical. » Excellente réponse de notre ami MARTINET, dans le *Lien des Centres d'apprentissage*, n° 130 (16 décembre 1954) ; nous y renvoyons nos collègues.

Attaque violemment sous la signature de J. HARDING, dans l'*Ecole du Grand Paris*, supplément S.N.E.S., décembre 1954 : méconnaissance (que nous espérons provisoire chez une jeune militante), des réalités de la situation syndicale et de distinctions utiles, sinon nécessaires, que nous avons trop souvent rappelées pour y revenir ici.

Action revindicative

Rapporteur H. ROUXEVILLE

A la différence des années antérieures, l'année syndicale 1954-1955 a été marquée, sur le plan de l'action revindicative, par des résultats positifs.

Les décrets du 26 mai et surtout ceux du 8 novembre, ainsi que les textes qui doivent être publiés d'un jour à l'autre, sur les nouveaux régimes d'avancement dans l'enseignement, apportent à la situation matérielle des enseignants un ensemble d'améliorations qui est sans doute loin d'être pleinement satisfaisant mais qui représente tout de même quelque chose d'appreciable.

X

Avant de rappeler la teneur des mesures intervenues, leurs imperfections et leurs lacunes, il est permis d'affirmer que ces mesures résultent, pour une large part, de l'action conduite tout au long de l'année 1953-1954 par les organisations représentatives des personnels de l'Education Nationale et qu'elles sont, en même temps, à la mesure de la pression exercée par les intéressés au cours de l'automne dernier.

C'est, en effet, le mouvement développé par les enseignants depuis septembre 1953 qui a réussi à provoquer l'attention des pouvoirs publics et qui a fait connaître la gravité de la crise de recrutement et de désaffection dont l'Université était victime. C'est ce mouvement qui a permis d'arracher au gouvernement présidé par M. Laniel les premières décisions du mois de mai 1954 et qui a permis aussi d'obtenir du gouvernement présidé par M. Mendès-France qu'il préparât, pour l'échéance du dépôt du budget de 1955, une nouvelle série de décisions destinées à compléter et à corriger les dispositions antérieures.

L'échéance a été respectée mais certains de nos collègues ont fait grief au Bureau National du S.G.E.N. de ne pas avoir suffisamment exploité les possibilités d'action qui s'offraient à lui et de ne pas avoir imposé des concessions plus larges. Comme il a déjà été dit, lors de la réunion du Comité National du 28 décembre, le Bureau du S.G.E.N. a tenu compte, en la circonstance, de la volonté de conciliation exprimée par la grande majorité des adhérents et il a obéi également à un souci élémentaire d'efficacité : aboutir en temps opportun, plutôt que de s'en tenir à la vaine formule « Tout ou rien ».

Il appartiendra aux sections départementales et académiques du S.G.E.N., de se prononcer à ce sujet, en donnant ou non leur approbation à la tactique suivie, en l'occurrence, par le Bureau National.

Amélioration de la situation des enseignants (1)

L'indemnité spéciale forfaitaire allouée aux enseignants par le décret du 26 mai, tout en ayant le mérite d'exister, présentait trois défauts : insuffisance dérisoire des

taux (2.000, 4.000 ou 7.000 fr, par an), délimitation des plus restrictives des catégories de « bénéficiaires » (à l'exclusion même des chefs d'établissement qui ne remplissaient pas la condition exigée par le texte du décret d'une fonction « exclusivement enseignante »), répartition par trop simpliste des enseignants entre les trois taux (suivant l'appartenance aux trois ordres d'enseignement : premier degré, second degré entendu largement, enseignement supérieur).

Avec le décret du 8 novembre et l'arrêté interministériel d'application (qui est encore, à l'heure actuelle, soumis à l'agrément des services du Budget et de la Fonction publique) les trois défauts initiaux se trouvent atténués.

1^o) L'interprétation de la fonction enseignante a été élargie, à titre définitif en faveur des personnels d'inspection et de direction et, sous réserve de l'acceptation du Ministère des Finances, en faveur des catégories suivantes : maîtres d'internat et surveillants d'externat, services économiques des établissements d'enseignement, conseillers d'orientation professionnelle, chercheurs de la Recherche scientifique. Restent cependant exclus les personnels des Archives, Bibliothèques et Musées.

2^o) Le nombre des taux différenciés a été porté de trois à cinq et, pour quatre sur cinq d'entre eux, on a procédé, comme il se devait, par alignement sur les grandes catégories-types de l'enseignement du 1^{er} degré, de l'enseignement du second degré, et de l'enseignement technique : instituteurs, chargés d'enseignement, certifiés, agrégés. C'est seulement pour l'enseignement supérieur que, par la volonté des services des Finances, un taux uniforme a été maintenu, contre toute logique et au risque d'aboutir à des résultats parfaitement incohérents, car les fonctionnaires qui enseignent dans les établissements d'enseignement supérieur (relevant des Ministères de l'E.N. et de l'Agriculture) assument des responsabilités extrêmement inégales et s'échelonnent sur toute l'étendue de l'éventail hiérarchique.

3^o) Les taux prévus en mai 1954 ont été en moyenne multipliés par le coefficient 4 :
8.000 fr. par an pour les instituteurs des écoles élémentaires,

12.000 fr. pour les chargés d'enseignement et assimilés,
16.000 fr. pour les professeurs certifiés et assimilés,
20.000 fr. pour les professeurs agrégés et assimilés,
28.000 fr. pour les personnels relevant de l'enseignement supérieur.

La majoration, ainsi accordée, sans être considérée comme négligeable, ne suffit pas, tant s'en faut, pour rétablir les parités rompues au profit de catégories homologues de la fonction publique, ni pour pallier sérieusement la crise de recrutement de la fonction enseignante.

(1) La réforme des régimes d'avancement fera l'objet d'un rapport particulier.

Entre autres exemples, il est inadmissible que le jeune professeur de lycée ou de collège reçoive une indemnité annuelle de 16.000 ou de 20.000 fr., alors que le magistrat débutant continue de percevoir une indemnité de 60.000 francs.

A la suite de ces constatations évidentes, un triple effort s'impose à nous :

1^o) élargir le champ d'application de l'indemnité spéciale, notamment en faveur des personnels des Archives, Bibliothèques et Musées,

2^o) apporter au classement les assouplissements et les nuances nécessaires,

3^o) relever les taux de l'indemnité des enseignants jusqu'à concurrence de celle des magistrats, à moins que ne soit réalisée une vaste opération de révision et de résorption des indemnités particulières, dans le cadre d'une remise en ordre générale des rémunérations publiques.

La création d'une prime hiérarchique constitue, à n'en pas douter, un expédient contraire à l'esprit du classement indiciaire et préjudiciable, à l'intérêt des retraités et à celui des fonctionnaires, classés aux indices moyens, qui sont exclus tout à la fois du bénéfice de la prime hiérarchique et de celui des éléments dégressifs de la rémunération (dont le plus largement dispensé, c'est-à-dire la bonification de l'indemnité de résidence, disparaît à peu près au niveau de l'indice 250).

Le remaniement de l'indemnité de résidence appelle des observations plus nuancées. L'opération qui consiste à rendre l'indemnité de résidence proportionnelle au traitement principal, quel que soit le niveau indiciaire, n'est pas répréhensible. Elle est même logique, dans la mesure où il s'agit de respecter le classement indiciaire de 1948-1949 et de rapprocher les rémunérations du secteur public de celles du secteur nationalisé (Électricité de France et Gaz de France) où il existe une « prime résidentielle », rigoureusement proportionnelle au traitement proprement dit.

Ce qui est illogique, c'est de maintenir une indemnité de résidence, là où elle n'a aucune raison d'être, c'est-à-dire dans les zones à abattement maximum, où le coût de la vie est officiellement le plus bas : cette manière de faire revient à ajouter au traitement national un supplément de 12 %, non soumis à retenue et sans insistance sur le calcul des retraites, (tandis que la prime résidentielle de l'E.D.F. est prise en compte pour la retraite) ou plutôt à retrancher du traitement national normal une fraction de quelque 11 %, pour le plus grand dommage des retraités.

Ce qui est excessif, c'est de maintenir entre les zones extrêmes d'abattement une différence de rémunération qui n'est plus justifiée par une différence équivalente du coût de la vie.

Voilà pourquoi il paraît légitime et raisonnable de formuler le programme suivant :

1^o) En accord avec la volonté exprimée par l'Assemblée Nationale (discussion budgétaire du jeudi 30 décembre) et renouvelée tout récemment par sa Commission des Finances, substituer à la pratique des opérations fragmentaires et empiriques un *plan d'ensemble* de remise en ordre des rémunérations publiques, avec *échelonnement limité dans le temps*.

2^o) Déterminer un *traitement national de base hiérarchique* dont le montant serait au moins égal à celui qui est, d'ores et déjà, assuré aux personnels du secteur nationalisé dans les zones à abattement maximum de salaire (sensiblement 192.000 fr. par an) et appliquer à ce traitement de base les indices hiérarchiques bruts 100-1163.

3^o) Combler la différence entre le traitement de base hiérarchique (192.000 fr.) et le salaire minimum social (présentement 252.000 fr.) par un *complément de traitement* (en l'état actuel 60.000 fr.) qui serait attribué uniformément à tous les fonctionnaires, en attendant de pouvoir être ultérieurement hiérarchisé.

4^o) Maintenir dans les zones autres que celles à abattement maximum une *indemnité de résidence* proportionnelle à l'ensemble du traitement hiérarchisé (192.000 fr. multipliés par l'indice correspondant à chaque grade et à chaque échelon) et complément uniforme (60.000 fr.), de manière à maintenir une hiérarchie correcte, à l'intérieur de chaque zone.

5^o) Imposer le *reclassement des communes dans les zones à abattement plus faible*, en commençant par celles

Remise en ordre

des rémunérations publiques

Indépendamment du nouveau *relèvement du salaire minimum* effectivement garanti, tel qu'il a été effectué en octobre 1954 à l'intention de tous les salariés, les mesures successivement prises en mai et en novembre 1954, sur le plan de la fonction publique, ont porté sur quatre points principaux :

a) le *traitement de base donnant lieu à hiérarchisation* a été relevé de 138.000 à 141.000 puis à 147.000 fr., grâce à l'incorporation des trois-quarts du complément provisoire de traitement (9.000 fr. sur 12.000 fr.)

b) le *complément temporaire de rémunération* (25.000 fr. par an à l'indice 100) a été réparti entre deux fractions : une fraction encore dégressive (comprise entre 16.000 fr. à l'indice 100 et 1.500 fr. à l'indice 134) et une fraction uniforme (9.000 fr.), attribuée à tous les fonctionnaires.

c) L'*indemnité de résidence* a été, en deux étapes, rendue strictement proportionnelle au traitement principal (à raison de 12 %, 14 %, 16 %, 18 %, 20 %, 22 %, et 25 % suivant les zones de salaires) pour les traitements supérieurs à 450.000 fr., alors qu'auparavant, dans le cas de ces traitements supérieurs à 450.000 fr., l'indemnité de résidence donnait lieu à des abattements arbitraires.

d) Une *prime hiérarchique*, comprise entre 450 fr., par an (indice 451) et 157.500 fr. (indice 800) a été instituée en faveur des fonctionnaires classés à un indice supérieur à 450.

Les deux premières dispositions (a et b) procèdent d'un souci correct de normalisation des traitements et n'ont d'autre tort que d'avoir été trop timides. Il aurait fallu, à tout le moins, porter d'emblée le traitement de base hiérarchique à 150.000 fr., généraliser l'attribution de la totalité du complément temporaire de rémunération (25.000 au lieu de 9.000 fr. seulement) et amorcer sa hiérarchisation régulière (en conformité avec l'éventail des indices bruts 100-1163).

qui constituent localement les anomalies les plus criantes (conformément au précédent créé dans la Moselle, grâce à l'action conduite par Caspard et en se référant aux exemples récemment dénoncés en Seine-et-Oise par le S.N.I. et par le S.G.E.N.) et par celles qui ont subi, d'après le dernier recensement, les transformations démographiques et économiques les plus sensibles, étant bien entendu que ce reclassement devrait s'appliquer simultanément au calcul de l'indemnité de résidence, au calcul des prestations familiales et, pour être parfaitement cohérent, au calcul des loyers.

Tels sont les *objectifs* concrets sur lesquels le Congrès du S.G.E.N. aura à prendre position. Dès maintenant, d'ailleurs, nous serions heureux de connaître, à ce sujet, le sentiment des sections du S.G.E.N. car c'est sur ces bases que le Bureau national du S.G.E.N. sera amené, au cours des semaines à venir, à négocier avec les autres organisations syndicales d'enseignants et de fonctionnaires et avec les pouvoirs publics, en vue de l'élaboration du plan d'ensemble réclamé par l'Assemblée Nationale.

Le 22 janvier 1955 :

L'évolution des rémunérations dans la fonction enseignante (1954-1955)

CATEGORIES	I. H.	Z.	REMUNERATIONS GLOBALES			MAJORATIONS GLOBALES Brute	en %
			I. 1954	VII. 1954	I. 1955		
Professeur de Faculté (cl. except.)	800	A.	1.846	1.987	2.336	+ 490	
	1.163	B.	1.801	1.920	2.250	+ 449	25 %
		C.	1.728	1.812	2.113	+ 383	
Professeur agrégé (9 ^e échelon)	630	A.	1.424	1.513	1.732	+ 308	
	881	B.	1.384	1.461	1.667	+ 283	20 %
		C.	1.322	1.377	1.564	+ 242	
Professeur certifié (9 ^e échelon)	510	A.	1.126	1.180	1.309	+ 183	
	682	B.	1.091	1.138	1.259	+ 168	15 %
		C.	1.036	1.071	1.179	+ 143	
Instituteur (hors classe)	360	A.	776	801	857	+ 81	
	455	B.	749	771	823	+ 74	10 %
		C.	705	723	770	+ 65	
Professeur agrégé (1 ^{er} échelon)	315	A.	672	689	749	+ 77	
	390	B.	647	662	720	+ 73	11 %
		C.	607	620	674	+ 67	
Professeur certifié (1 ^{er} échelon)	250	A.	530	537	576	+ 46	
	297	B.	508	515	554	+ 46	9 %
		C.	474	480	518	+ 44	
Instituteur stagiaire	185	A.	386	390	415	+ 29	
	208	B.	369	372	397	+ 28	7,5 %
		C.	341	344	369	+ 28	
Agent de service (débutant)	120	A.	298	299	314	+ 16	
	124	B.	284	285	297	+ 13	5 %
		C.	262	263	273	+ 11 —	
Homme d'équipe	100	A.	273	273	289	+ 16	
	100	B.	258	258	274	+ 16	6 %
		C.	237	237	251	+ 14	

I. H. = Indices hiérarchiques : le 1^{er} nombre (en gras) correspond à l'indice net et le 2^e à l'indice brut.

Z = Zones de salaires. — A : sans abattement; B : à abattement moyen (6 %); C : à abattement maximum (12,75 et 13,5 %).

I. 1954 : janvier 1954. — VII. 1954 : juillet 1954. — I. 1955 : janvier 1955.

Il convient de noter que le régime des rémunérations publiques n'avait pas été modifié depuis le mois de septembre 1951.

Entre temps, seules les rémunérations afférentes aux indices les plus faibles, avaient été relevées en septembre 1953.

Par comparaison avec les rémunérations fixées en 1951, la majoration globale atteint, dans la zone à abattement moyen (B) :

— pour l'indice 100 : 22 % (274.000 fr. au lieu de 224.000 fr.);

— pour l'indice 120 : 20 % (297.000 fr. au lieu de 249.000 fr.).

Travaux pédagogiques

Rapporteur R. LÉTOQUARD

INTRODUCTION

I. Notre travail depuis 1950

Depuis l'article de Vacheret (20 octobre 1950), les études de la Commission pédagogique ont tendu à dégager une doctrine du S.G.E.N. sur la réforme de l'Enseignement ; appuyés sur les données économiques, que Vacheret et Brochier ont étudiées à plusieurs reprises, nous avons cherché les moyens de réaliser une plus grande justice et c'est en pensant toujours aux « incidences de l'évolution économique sur l'enseignement » que nous avons abordé toutes les questions pédagogiques.

J'ai rappelé l'an dernier (15 mars 1954) les principaux articles parus dans « Ecole et Education » ; il sera toujours bon, pour éclairer le débat de cette année, de s'y reporter, et de relire en particulier les rapports aux Congrès de 1952, 1953 et 1954, ainsi que les motions votées par le Comité National et par le Congrès, motions qui ont approuvé notre façon de poser les problèmes et ont engagé la Commission pédagogique à poursuivre plus à fond les études entreprises.

Pour faire le point, je crois utile de reproduire les motions votées par le Congrès de l'an dernier (Cf. les numéros 141 du 24-6-1954 et 144 du 20-10-1954).

Le Congrès National du S.G.E.N. déclare illusoire toute réforme de l'Enseignement qui ne répondrait pas aux conditions préalables suivantes :

1^o des crédits d'équipement et de fonctionnement suffisants pour permettre que l'enseignement soit donné dans des locaux appropriés, par un personnel qualifié, à des élèves dont le nombre n'excédera pas 25 par classe ;

2^o la suppression des cloisonnements actuels de l'Education Nationale qui aboutissent à délimiter, aux dépens de l'intérêt du service, des chasses gardées que chaque catégorie défend ardemment dans une optique étroitement corporatiste.

Le Congrès déclare qu'une réforme générale de l'Enseignement devrait répondre aux objectifs suivants :

1^o réaliser l'égalité des chances entre tous les enfants, et leur permettre, sans discrimination fondée sur l'argent ou l'origine sociale, de parvenir à la culture et à la situation auxquelles ils sont aptes, ce qui suppose une généralisation et une revalorisation des bourses d'études ;

2^o adapter l'Enseignement aux besoins économiques et sociaux de la Nation, ce qui suppose une politique de planification et de plein emploi ;

3^o déterminer le contenu d'une culture authentique, ouverte à tous, quelle que soit leur fonction sociale, commune pour l'essentiel à tous les degrés d'enseignement, et adaptée dans le détail à l'objectif propre de chacun de ces degrés.

Le Congrès donne mandat :

— 1^o à la commission pédagogique, sous l'autorité du B.N. et le contrôle du C.N., de poursuivre l'étude d'en-

semble d'une réforme de l'Enseignement dans l'esprit défini par la présente résolution ;

— 2^o au Bureau National d'adopter une attitude extrêmement réservée, aussi longtemps que ne sont pas réalisées les conditions préalables définies plus haut, à toute mesure de réforme générale ou particulière.

Le problème de l'orientation dans les classes de 6^e et 5^e

Le Congrès du S.G.E.N. demande :

1^o que l'examen d'entrée en 6^e soit modifié de façon à permettre de déterminer avant tout chez les candidats la possession des mécanismes de base ;

2^o que l'orientation soit faite en toute indépendance en fonction des seules aptitudes des enfants, sans considération de l'intérêt étroit des établissements ou de la situation sociale des familles ;

3^o que dans le 2^e degré la coordination soit effectuée par le professeur principal, en liaison avec les orienteurs scolaires, les adjoints d'enseignement et le personnel médical ;

4^o que soient réalisés, en vue de l'orientation, des contacts réguliers entre les trois ordres d'enseignement.

II. Le programme de cette année

Après les diverses tentatives de réformes fragmentaires, le gouvernement vient de réunir un Comité d'études pour la réforme de l'Enseignement ; si les syndicats universitaires sont exclus de ce Comité, il nous appartient de faire entendre, plus que de coutume, notre voix, d'approfondir nos recherches dans la ligne que nous ont tracée les Congrès du S.G.E.N., et de rester d'autant plus vigilants que des bouleversements profonds risquent de se produire à brève échéance ; les problèmes sont tellement complexes, les erreurs de notre pédagogie tellement flagrantes qu'une réforme est impérieusement réclamée par toute l'opinion. Dans quel sens se fera ce changement, il nous est impossible de le savoir actuellement, mais nous devons être prêts à en apprécier sans délai les mérites et les lacunes. Aussi le programme de la Commission pédagogique a-t-il été conçu pour permettre au Congrès d'étudier les points essentiels et de préciser la doctrine du S.G.E.N.

Il sera facile de voir comment la plupart des points se rattachent à nos études antérieures.

Cinq questions seront présentées au Congrès :

I. ORIENTATION.

II. CULTURE MODERNE.

III. REFORME DES PROGRAMMES ET DES HORAIRES.

IV. FORMATION DES MAITRES.

V. RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET 3^e CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Je n'étudierai, dans le présent rapport, que les points I, II et IV ; le point III, **REFORME DES HORAIRES ET DES PROGRAMMES**, est remarquablement traité par Mousel, en deux articles dont l'esprit et les termes ont été approuvés par la Commission pédagogique et qui paraîtront incessamment dans « L'Education Nationale » ; le point V fait l'objet d'une mise au point par un collègue qualifié.

Il est évident que, si l'actualité nous force à ajouter d'autres points au programme, à la date du Congrès, nous ne nous considérons pas comme liés par cette liste de questions et que les délégués au Congrès devront avoir toute latitude pour engager leurs sections par un vote, même sur des problèmes que nous n'aurions pas traités ici.

III. — Renseignements statistiques

ENSEIGNEMENT	EFFECTIFS		PREVISIONS	PROPORTION DES PROFESSEURS en octobre 1954
	octobre 1953	octobre 1954		
1 ^{er} Degré	5 millions	5.354.000	(7.500.000 en 1956)	1 pour 30 élèves
2 ^e Degré	430.000	460.000	(710.000 en 1959)	1 — 18 —
Technique	310.000		(460.000 en 1959)	1 — 33 —
TOTAUX	5.740.000		(8.670.000 en 1959)	(Centres d'apprentissage : 1 prof. d'Enseig. tech. théorique pour 86)

En 1959, il y aura près de 3 millions d'élèves en plus dans les classes de notre enseignement public (le 1^{er} degré sentira dès 1956 les effets massifs de la natalité et de l'augmentation du coefficient de scolarité). Ces chiffres sont extraits d'un article paru dans l' « Education Na-

nale » et ont été corrigés, chaque fois qu'il a été possible, par les renseignements fournis à l'Assemblée Nationale par les rapporteurs et les ministres, lors du débat de décembre 1954 sur le Budget de l'Education Nationale.

RAPPORTS

I. — Orientation

Deux enquêtes connexes ont été lancées cette année : l'une sur les méthodes de travail et l'orientation dans les classes primaires ; l'autre sur les conditions de vie des élèves de 6^e et 5^e.

Pour des raisons indépendantes de notre volonté, la première enquête n'a pu être organisée que très tard, mais nous espérons pouvoir en donner les résultats au Congrès.

La seconde enquête a eu un grand succès et je remercie vivement les quelque 150 collègues qui ont bien voulu y participer et consacrer leur temps à la recherche des renseignements ; j'espère que nos collègues voudront bien comprendre que le dépouillement de cette masse de documents demande un travail long et minutieux ; les réponses continuent d'ailleurs à arriver et une sous-commission travaille à extraire de ces fiches les conclusions qu'il est possible de dégager ; je rappelle que les éléments principaux de cette enquête ont paru dans le n° 145 du 10 novembre 1954 et que le but poursuivi était de détecter, dans toute la mesure possible, les raisons profondes des déficiences et des faiblesses de nos élèves du 1^{er} cycle. Nous présenterons au Congrès les résultats de cette recherche.

II. — Culture moderne

Comment l'enseignement

« moderne » peut-il devenir une véritable culture ?

Références : Recherches des bases d'une culture commune (8 juin 1953).

Conditions impératives de toute réforme de l'enseignement (3^e Donner une culture véritable), 15 mars 1954.

Remarques préliminaires :

1^o Il est toujours utile de redire que cette étude ne veut en rien être une attaque contre la culture classique ; si la « pédagogie » du latin et du grec doit être corrigée, la valeur de la formation à base de langues anciennes n'est pas en question ;

2^o Mais il existe une vaste zone du second degré où le latin n'a pas de place (classes modernes des lycées et collèges, enseignement général dans les classes du Technique), et les Cours complémentaires dispensent un enseignement du type dit « moderne » ;

3^o Pour que cet ensemble vaste et divers (qui groupait environ 800.000 élèves en 1953, quatre fois plus que la section classique) ne soit pas, ou ne soit plus un secondaire amputé du latin mais prenne une réelle valeur de culture, sommes-nous disposés à faire un effort d'invention et de recherche ?

La culture. — Pour ne pas rester dans le vague, nous proposons de prendre, comme définition provisoire, le texte de M. l'inspecteur général JACOB, cité dans « E. et E. » du 15-3-1954 :

« Au niveau du second degré, l'objectif essentiel de toutes les disciplines étroitement associées devrait être de fournir à nos élèves les éléments avec lesquels ils pourront se faire une philosophie de l'homme, capable de les préparer à l'action et de les mettre en mesure de

remplir dignement leur métier d'homme dans le monde moderne ».

Les moyens. — L'ampleur de ce rapport d'ensemble ne me permet pas d'étudier ici en détail chacune des disciplines : je me bornerai à quelques remarques, me réservant de développer ce rapport au Congrès et comptant sur le travail des commissions pédagogiques régionales et sur les suggestions des collègues que le problème intéresse. On trouvera à la fin de ce rapport un questionnaire qui pourra orienter les recherches et la discussion.

1^o Français. — a) Analyse de la phrase et de la pensée.

Etude de la syntaxe française, comparaisons fréquentes avec la syntaxe de la langue moderne qui a été choisie ;

Dans les deux dernières années, histoire de la langue et notions de caractère linguistique sur la langue latine : « Je voudrais que nos modernes sachent du latin ce que nos philologues classiques savent de l'indo-européen. » (Marrou.)

b) **Vocabulaire :**

— étude systématique du vocabulaire, par exemple, grâce aux ouvrages de la collection Clarac « Apprendre à écrire » ;

— usage des dictionnaires analogique et synonymique ;
— étymologie, comparaisons et histoire du vocabulaire.

c) **Etude des grandes œuvres :**

— remplacer « l'échantillonnage » par une « imprégnation » ;

— grande importance donnée à la lecture en classe et hors de la classe (Cf. l'article de Mousel sur la réforme des horaires) ;

— regroupement des auteurs de manière à remplacer le bâchotage par un enseignement de culture.

d) **Exercices :** résumés de textes et d'ouvrages, narrations, commentaires, dissertations, etc. (Pour mémoire : progression et formes à étudier).

e) **Coordination :** importance du français dans toutes les disciplines.

2^o Civilisations anciennes.

Etude prolongée et sérieuse de textes traduits du latin et du grec, en liaison avec les programmes de français, d'instruction civique, d'histoire, etc. ;

— choix des textes anciens avec le souci de ce qui peut « féconder la culture contemporaine » (Marrou, « E. et E. », 8-6-1953) ;

— ne pas négliger les textes mathématiques et scientifiques qui ouvrent des horizons nouveaux (méthode de redécouverte).

3^o Civilisations modernes (Langue et Littérature).

a) **Etude de deux langues vivantes :**

Combiner les procédés pour atteindre deux buts :

— la connaissance pratique de la langue parlée et écrite (utilité) ;

— la formation de l'esprit : réflexion sur les mécanismes de la langue moderne (version, thème, analyse de la phrase, analyse de la pensée, en liaison avec l'étude du français).

b) Etude des grandes œuvres des littératures dont la langue n'est pas étudiée : Cervantès, Dante, Tolstoï, etc.

4^o Instruction civique et Education morale.

Savoir reconnaître l'importance extrême de cette partie du programme et étudier en détail un programme convenable à chaque âge :

— en particulier, organiser à la fin des études du second degré une sorte de révision des questions les plus immédiatement pratiques pour un jeune homme qui va entrer dans la vie (Elections, Sécurité sociale, Impôts, etc.).

5^o Mathématiques.

Je fais appel aux spécialistes pour traiter de cette matière, l'une des plus importantes dans une culture moderne ; je me borne à souligner deux points qui m'ont été signalés :

— il y a dans les mathématiques, telles qu'elles sont enseignées, un hiatus avec le monde réel ; on les réduit trop à des automatismes, à une pure symbolique qui devient un jeu de l'esprit ; nécessité de montrer comment on passe de la réalité au symbole, du concret à l'abstraction ;

— rôle formateur, dans le 2^e cycle, de l'histoire, des mathématiques et de l'étude des mathématiciens de l'Antiquité (Texte et Théorème de Pythagore, par exemple).

6^o Physique et Chimie.

Sur ce point encore, je demande aux collègues intéressés des suggestions sur l'importance à accorder à ces matières et sur la façon de leur donner une véritable valeur de culture. Des physiciens de la Commission pédagogique suggèrent :

— l'allègement du programme de Physique en seconde moderne (alignement sur la seconde AB) pour permettre de nombreux exercices de réflexion ;

— un même allègement du programme de Chimie qui ne devrait être enseignée qu'au cours de séances de T.P.

7^o Histoire et Géographie.

a) Le programme de ces matières doit être harmonisé avec les études de français, de littératures étrangères, et même de dessin et de musique (pour l'histoire de l'art) ; un des meilleurs moyens de faire de chaque classe moderne un foyer de culture serait d'adapter la formule des centres d'intérêt.

b) Le point le plus délicat concerne l'étude de l'histoire en deux cycles ; il faudrait savoir reconnaître qu'ici il y a une différence à faire entre les élèves du second degré qui font en principe sept ans d'études et ceux des cours complémentaires qui en font quatre ; il y a là une étude de détail à faire pour éviter tout à la fois que le second degré s'aligne sur les C.C. et que les élèves issus des C.C. n'aient qu'une information tronquée.

×

8^o Je m'excuse auprès des divers spécialistes de ne pas aborder ici les autres matières du programme ; je ne néglige en rien la valeur culturelle du dessin, de la musique, des sciences naturelles, mais j'aurais besoin de propositions étudiées par les collègues intéressés et je me réserve de développer ces points devant le Congrès.

III. — Réforme des programmes et des horaires

Nos collègues trouveront, dans les numéros de février de l'« Education Nationale », deux articles de notre camarade MOUSEL, approuvés par la Commission pédagogique du S.G.E.N., et qui traitent de cette double question. Ils comprendront que nous ne puissions, à l'heure actuelle, faire autrement que de les renvoyer à la lecture de l'« Education Nationale ». Mousel nous prie néanmoins d'insérer ici la note suivante :

« En ce qui concerne les horaires, j'indique que le temps de classe effectif, qui devrait être imposé aux enfants, dans les 6^e et 5^e de l'enseignement secondaire, ne devrait pas excéder 20 heures. Depuis que j'ai rédigé cet article, M. le Ministre de l'Education Nationale a eu l'occasion, au cours du débat budgétaire devant le Conseil de la République, de formuler la même idée. Je tiens à préciser ici, pour éviter toute confusion, que les deux propositions sont, malgré les apparences, d'un esprit « radicalement » différent.

« Pour M. le Ministre, en effet, ces 20 heures, soit 4 heures pour 5 jours ouvrables, devraient être accomplies entièrement soit dans des classes de matinée, soit dans des classes d'après-midi. On voit tout de suite à quoi cela

tend : il deviendrait du même coup possible d'utiliser les mêmes locaux pour un nombre DOUBLE d'élèves. C'est une solution tout empirique au drame des constructions scolaires insuffisantes.

« Dans mon article au contraire, les quatre heures de travail quotidiennes sont réparties en 2 heures le matin, et 2 heures l'après-midi, les unes et les autres étant suivies d'études effectivement dirigées. On ne voit pas la place de cette étude dirigée dans la solution ministérielle, puisque les locaux seraient occupés par une seconde « fournée » d'élèves. Que feraient donc les enfants, dans la demi-journée où ils n'auraient pas classe ? Il n'y a que deux solutions : ou bien ils seraient abandonnés à eux-mêmes, et je marque la monstruosité pédagogique que représente cet abandon, ou bien on les « occuperait » en dehors de l'établissement, au plein air par exemple, ce qui ne ferait que multiplier les dangers et les difficultés actuels de cette institution. Cette deuxième solution d'ailleurs ajouterait ses déficiences propres à celles que la première entraînerait déjà. On peut être certain qu'un système pareil consacrera très rapidement la déchéance définitive de l'enseignement du second degré. »

Questionnaire

- 1^o Acceptez-vous, comme définition de la culture, le texte cité au début de ce rapport sur la culture moderne ?
- 2^o Croyez-vous nécessaire et possible une culture moderne, telle que l'a esquissée le rapport ?
- 3^o Quelles remarques avez-vous à faire sur chacun des points du plan d'études proposé ?
- 4^o Pouvez-vous esquisser un horaire par classe, étant entendu que le total des heures de classe ne devrait pas dépasser : 20 heures en 6^e/5^e — 22 heures en 4^e/3^e — 24 heures dans les autres classes ?

N.B. — Prière d'indiquer : nom, fonction, spécialité, et d'envoyer les réponses au rapporteur.

IV. — Formation des maîtres du premier et du second degrés

I. — LES DIFFERENTES SOLUTIONS PROPOSEES :

Projet Langevin Wallon.

Maitres de matières communes et maitres de spécialités suivent les cours des mêmes établissements jusqu'à 18 ans.

2 années préuniversitaires dans les écoles normales (formation pratique et théorique — écoles annexes).

2 années de licence à l'Université.

Après la licence, répartition selon les goûts, les aptitudes, entre l'école maternelle et les 3 cycles du 1^{er} degré.

(Dans le projet Langevin 1^{er} degré : de 6 à 18 ans).

Stagiaires pendant un an, puis Examen pratique d'aptitudes pédagogiques.

Revue « Esprit » de juin 1954 (Zadou-Naisky).

Les futurs enseignants de tous ordres, munis de la première partie du baccalauréat, font deux années d'études à l'Ecole Normale.

(Programme conforme au cycle propédeutique, mais pré-occupations pédagogiques).

(Même idée dans « L'Express » du 20 novembre 1954.)

Congrès du S.N.I. de 1954.

Souhaite que la formation de tous les membres du corps enseignant ait une base commune.

Mais la résolution s'attache à la défense des E.N. actuelles et à la formation des maîtres de l'enseignement primaire.

II. — RAISONS qui poussent la Commission pédagogique du S.G.E.N. à présenter un projet sur la formation des maîtres :

Pour le 1^{er} degré : Cf. les articles de Giry « La réforme des E.N. » (« E. et E. » du 19-10-53 et du 3-11-53) : nécessité d'une culture, d'une formation pédagogique, d'une formation sociale.

Pour le second degré :

MODIFICATIONS PROFONDES :

— dans le recrutement des élèves, les milieux sociaux non cultivés — familles où l'enfant ne trouve plus le climat intellectuel ni l'aide de parents capables de suivre son travail ;

— dans le genre de vie des élèves de tous les milieux : la démission de l'intérêt, la disparition du sens de l'effort, la diminution de l'attention, créent dans les classes

du second degré, un milieu scolaire nouveau où le rôle du professeur devient plus difficile, où les qualités pédagogiques sont presque plus importantes que la valeur intellectuelle et la vaste culture;

— dans le recrutement des professeurs : dans l'ensemble du second degré et du technique,

— les agrégés, possesseurs d'un titre qui consacre leurs qualités intellectuelles, ne reçoivent pratiquement aucune formation pédagogique et doivent faire leur apprentissage eux-mêmes, vaguement conseillés tous les ans et tous les deux ans, par un inspecteur général; ils sont la minorité et s'ils n'ont pas des qualités pédagogiques innées, comment s'adaptent-ils aux conditions nouvelles ?

— les titulaires du C.A.P.E.S., de plus en plus nombreux, bénéficient d'une certaine formation pédagogique : stages, épreuves pratiques, etc...; théoriquement, ils doivent être mieux au courant des nécessités du moment et sont mieux aidés au début de leur carrière, mais cette préparation, trop fragmentaire encore, semble insuffisante;

— les délégués, de plus en plus nombreux partout, sont jetés, avec leur seule licence, devant des classes très difficiles et doivent faire leur apprentissage aux dépens des élèves, heureux encore quand ils ont la conscience assez formée pour se faire aider par des professeurs expérimentés ou quand l'administration locale les appuie de ses conseils.

En présence de cette situation anarchique, un effort de formation s'impose à tous.

Pour l'Université tout entière.

Si l'on veut mettre de l'ordre dans l'Université, faire que les différents degrés ne s'ignorent plus, ne se combattent plus, mais travaillent en commun au développement de l'enfant de 6 à 18 ans, il serait utile de mettre en contact les maîtres des divers degrés, de leur donner en partie une formation commune et un goût commun de leur rôle pédagogique.

L'application pratique pose évidemment des problèmes très complexes.

III. — LE PROJET DU S.G.E.N.

1. — La formation professionnelle du personnel enseignant de tous les degrés (1^{er} degré, second degré, techni-

que, C.C.) est donnée dans des instituts pédagogiques rattachés à une ville de Faculté.

2. — Sont admis dans ces instituts :

- a) les élèves issus des écoles normales primaires, et titulaires du baccalauréat ;
- b) les étudiants licenciés qui se destinent à l'Enseignement.

En principe :

- les premiers se destinent au 1^{er} degré,
- les seconds se destinent au second degré et au technique.

Problèmes soulevés :

Ces élèves seront d'âge différent. Comment assurer le recrutement du 1^{er} degré si, après leur stage dans ces instituts, de nombreux normaliens s'évadent dans le second degré ?

3. — Durée de la scolarité : 2 ans, comportant à la fois une formation commune et un complément de spécialisation.

4. — Formation commune.

Cours de faculté : psychologie individuelle, psychologie sociale, psychologie de l'enfant (en général), voir plus bas.

Histoire de l'éducation. Organisation de la profession dans la société moderne. Notions de médecine infantile.

5. — Formation spécialisée :

a) Perfectionnement dans la spécialité choisie (lettres, math., histoire, etc... Formation générale pour les futurs instituteurs);

b) Conférences et travaux pratiques :

- sur la psychologie des enfants aux différents âges (compléments à la psychologie de l'enfant),
- sur la pédagogie diversifiée selon l'âge de l'enfant,
- sur la pédagogie de la discipline choisie comme spécialité.

c) Stages dans les établissements, diversifiés selon le degré choisi et la spécialité.

6. — Vie commune :

Logement et nourriture à prévoir dans le cadre des cités universitaires déjà existantes, à développer ou à créer.

Organisation de salles de travail communes, de bibliothèques, de salles de loisirs et de jeux. Esprit à créer pour fondre les étudiants issus de milieux différents et pourvus d'une culture différente.

V. Recherche Scientifique et 3^e cycle de l'Enseignement Supérieur

Pendant longtemps, l'Enseignement supérieur assura presque seul la recherche scientifique et remplit parfaitement sa double tâche de « faire la science » et de l'apprendre aux autres. Cependant, à côté des établissements universitaires, des instituts plus spécialisés, ayant encore un rôle d'enseignement, s'adonnaient plus spécialement à la recherche : le Collège de France, le Muséum, puis l'Ecole Pratique des Hautes-Études. La création de celle-ci justement correspondait au développement plus grand de la recherche scientifique, à un besoin accru de chercheurs qui, placés près des grands centres d'enseignement, allaient apporter une part importante de savoir à ceux qui se trouvaient être absorbés par une tâche enseignante de plus en plus lourde. Simultanément, la recherche appliquée se développait d'une étonnante façon et la notion

même de chercheur-professeur se doublait de celle de l'ingénieur-chercheur; théoriquement, celui-ci n'avait qu'à utiliser les données de la recherche fondamentale pour en tirer les conséquences pratiques directement utiles au progrès de l'industrie. Mais la coupure entre science fondamentale et la science appliquée n'est pas aussi nette que le voudrait la logique. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement, en créant le C.N.R.S., donna pour mission à cet organisme de couvrir tous les aspects de la recherche pure et appliquée, en le débarrassant des soucis de l'enseignement à l'amphithéâtre, sans pour cela, lui ôter la charge de celui, tout naturel, qui se donne au laboratoire. Les circonstances furent telles que le C.N.R.S. ne put pénétrer réellement les milieux de recherche appliquée qui, pourtant, prenaient un essor

considérable. Progressivement, la recherche scientifique en France, partie de l'enseignement supérieur, se sépare de lui par la multiplication des centres techniques de recherche, organisés par le secteur privé et des instituts ou offices spécialisés, par exemple, l'Institut National de Recherches Agronomiques, l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer, l'Office d'Hygiène, etc., rattachés aux divers ministères, en vue de répondre à leurs besoins.

Pendant que cette multiplication des centres de recherches s'effectuait, la complexité des moyens mis en œuvre s'accroissait. Si, à la fin du siècle dernier, un véritable savant faisait de prestigieuses découvertes dans un minuscule laboratoire, sur un coin de table, avec un microscope ou quelqu'autre appareil simple qu'il avait souvent lui-même mis au point, il n'en est plus ainsi maintenant; dans de nombreux domaines, et spécialement peut-être en physique, il faut avoir à sa disposition une véritable petite usine où chercheurs et techniciens collaborent. Mais cette évolution n'est pas propre aux seules sciences expérimentales, elle se retrouve dans les sciences humaines : le recensement des documents toujours plus nombreux, d'une bibliographie chaque jour plus considérable, demande, de plus en plus, de temps et de place. Il ne suffit plus d'être un érudit, il faut encore savoir utiliser toutes les méthodes efficaces pour une recherche fructueuse. Il devient nécessaire de les apprendre, car le savoir théorique acquis sur les bancs de l'Université ne suffit plus. Un étudiant instruit, intelligent, s'il veut faire de la recherche, doit apprendre son métier de chercheur et se familiariser avec toutes les techniques qu'il aura à utiliser. La constatation de cette coupure entre le stade d'enseigné et celui de chercheur, amène naturellement à envisager la création d'un cycle d'enseignement à la recherche, un troisième cycle ajouté à la propédeutique et à la licence. Celui-ci, en voie de réalisation dans les facultés de sciences, paraît également souhaitable ailleurs, dans les facultés des lettres particulièrement.

Mais l'existence même de ce troisième cycle pose à l'Enseignement supérieur, toute une série de problèmes qu'il convient d'envisager maintenant.

Le décret établissant le troisième cycle précise qu'il doit donner à des jeunes une formation théorique et pratique, les préparant à faire de la recherche. C'est donc un enseignement de spécialité, mais qui ne doit pas être de pure érudition; il doit être pratique. En fait, c'est un apprentissage. Il ne suffit pas que des spécialistes traitent, dans des cours, une infime partie d'un programme lui-même limité, il faut bien davantage créer une forme d'esprit, éveiller une curiosité, un sens de l'observation, un désir de découvrir et d'interpréter des résultats matériels acquis par l'expérience, et de les placer dans un ensemble logique et efficace, de rechercher éventuellement au delà du savoir fondamental qui en découle, les applications qu'on en peut tirer. Il ne s'agit plus, tout le monde est bien d'accord là-dessus, de former des mandarins dont le savoir est une fin en soi, mais des hommes dont les connaissances collent à la réalité, s'inscrivent en elle et les poussent à de nouveaux travaux. Il faut, en même temps, développer en eux le sens de l'équipe indispensable pour mener à bien le problème posé, de telle façon qu'ils puissent un jour la diriger en devenant des « maîtres » de la recherche; il faut encore les amener à sentir combien il est nécessaire de diffuser les résultats acquis, d'éveiller de nouvelles vocations, c'est-à-dire de leur donner une véritable formation de « maîtres » de l'enseignement supérieur; enfin, il faut

aiguiser leur sens de l'application des problèmes théoriques aux problèmes précis de technique que pose chaque jour une industrialisation plus poussée, de l'utilisation la meilleure des ressources naturelles et ce seront alors de véritables « maîtres » d'atelier de recherches. Ce triple aspect de leur formation ne correspond pas à trois formes d'esprit différentes, car la réunion de ces trois aspects qui ne sont pas incompatibles constitue la définition même de l'Enseignement supérieur, tel qu'il existe dans les Universités modernes depuis la fin du XVIIIe siècle.

Il serait étonnant que certains membres de l'actuelle Université s'effarouche devant un tel programme.

La notion même de spécialité, qui semble être la base de ce troisième cycle implique celle de stabilité. Il faut, en effet, que les centres de recherche où viendront se former les chercheurs soient parfaitement équipés en matériel d'abord, mais en hommes aussi.

En matériel : il faut grouper en des points stables tout l'équipement coûteux, qu'un pays, qui n'a ni le droit ni la possibilité de gaspiller ses deniers, ne peut dispersee dans chaque ville de Faculté. Parce qu'aujourd'hui un savant enseigne ici, on lui donne un matériel important que son successeur relèvera dans un grenier pour en demander un autre, aussi coûteux, correspondant à ses propres recherches. Il n'y a plus une physique, une zoologie, une chimie organique, mais des sciences multiples au sein de chacune d'elles. Si l'on monte un centre d'étude de la photosynthèse, pour ne prendre qu'un exemple, il est nécessaire de l'installer de telle sorte qu'on puisse y travailler tous les aspects que revêt ce problème et former tous les chercheurs qui s'intéressent à lui. De même, s'il faut établir un centre d'histoire, il faut lui fournir l'iconographie et les livres qui constitueront une énorme bibliothèque spécialisée, ce qui implique une stabilité des locaux.

Mais il faut également une stabilité des hommes, qui pourront se servir le plus utilement des moyens matériels rassemblés. Il faut qu'à un centre d'histoire du Moyen Age, ou mieux plutôt, que l'équipe qui donne vie à un centre de cette spécialité, se développe d'une façon continue se recrutant elle-même en formant de nouveaux chercheurs et parmi eux de nouveaux maîtres. Nous retrouvons là cette vieille notion « d'école » qui a fait autrefois la gloire de notre Université. Mais ces écoles seront multiples, car la France est assez vaste pour en avoir deux trois ou quatre dans chaque spécialité, et, comme les distances raccourcissent chaque jour davantage, il y a peu de risque qu'elles se replient sur elles-mêmes, s'ignorant ou malheureusement se combattant (mais nous savons tous que les rivalités d'écoles sont avant tout des rivalités d'hommes et que celles-ci existent même s'il n'y a pas vraiment d'école).

Pour créer de tels centres, on envisage que les bourses d'étude pour le troisième cycle soient attribuées aux centres eux-mêmes et non pas aux étudiants. Ainsi évitera-t-on la surcharge des centres parisiens et établira-t-on un juste équilibre entre eux et ceux des départements, ce qui réalisera une décentralisation souhaitable et la prospérité des universités de province.

Il se pose encore un autre problème. Les chercheurs qu'accueilleront les centres de troisième cycle seront, sans

doute, de formation fort diverse. Et voici posée la question de leur préparation, c'est-à-dire pour l'Enseignement supérieur, celle du premier et du second cycle. Sans doute notre régime actuel de la licence tel qu'il est conçu ne pourra-t-il subsister, même si on exige pour chaque chercheur une formation correspondant à la licence d'enseignement. Ces chercheurs doivent, en effet, posséder une somme de connaissances théoriques qui les font véritablement « cultivés » dans l'ensemble des spécialités où s'inscrit celle, plus étroite, dont ils veulent faire l'objet de leurs recherches. Par exemple, il faut que tel spécialiste en zoologie ou en botanique possède non seulement une vue d'ensemble de ces disciplines mais qu'il soit un « naturaliste » au sens classique de ce terme ; il ne suffit pas qu'il soit particulièrement instruit sur tel ou tel point du programme qui correspond justement aux spécialités de ses maîtres de licence. Ceux-ci devront choisir dans l'ensemble du programme qu'ils ont à traiter, tout ce qu'il est indispensable de savoir et de comprendre. Au niveau de la licence, il n'est pas question de former des spécialistes mais des « honnêtes hommes » dans leur discipline. Les professeurs devront discerner les éléments d'une culture et non livrer sans contrôle tout ce qui les passionnent eux-mêmes. Cette conception rend obligatoire une réforme de la licence, réforme qu'il faut prévoir dès maintenant. On ne peut rien faire d'harmonieux en ajoutant un étage nouveau à un ensemble déjà existant, qui avait été conçu en fonction d'un programme et d'une nécessité antérieure. Poser un troisième cycle sur les deux déjà en place ne sera jamais qu'une réparation provisoire et boiteuse. Tous les membres de l'Enseignement supérieur doivent s'appliquer, dès à présent, à résoudre cette question et ne pas s'endormir dans un état de transition, même si cela doit secouer toutes leurs habitudes de vie ou de pensée.

Mais à côté du problème propre à l'Enseignement supérieur limité aux universités, il y a tous ceux que possètent les grandes Ecoles, leur programme, l'esprit qu'elles donnent à leur élèves, car ceux-ci devront eux aussi pouvoir profiter du troisième cycle : les ingénieurs formés par elles doivent pouvoir devenir des ingénieurs chercheurs.

C'est la diversité même des origines qui assurera la diversité d'esprit nécessaire à la vie d'une équipe de recherche dont le troisième cycle aura donné une communauté de vue, également indispensable, et un langage commun. Mais ce point ne peut être développé ici plus longuement.

**

Cependant, cette réforme de l'Enseignement supérieur, celle des grandes Ecoles, ne peut se concevoir valablement que liée à celle du second degré et, au delà de lui, du premier degré. Il faut, en effet, pour que les étudiants puissent recevoir une culture valable, mais limitée à un ensemble de disciplines, puis à une seule, qu'ils soient véritablement cultivés dans les diverses branches du savoir humain. La notion de culture implique un choix. Il convient que les jeunes bacheliers n'aient pas la tête bien bourrée, mais qu'ils l'aient bien faite : à côté de leur langue maternelle qu'ils devraient connaître, parler et écrire correctement, il serait bon qu'ils sachent, au moins, une langue étrangère, qu'ils la lisent et la parlent couramment. Je laisse aux professeurs du second degré le soin de choisir, dans les diverses matières qui forment notre « culture », ce qui est essentiellement véritable aliment de l'esprit et éveil de la curiosité. Toutefois, il serait souhaitable qu'ils consultent leurs collègues de l'Enseignement supérieur pour savoir quelle culture de base ceux-ci aimeraient trouver chez leurs étudiants. Par ce biais, nous abordons une autre importante question, celle de l'orientation des élèves entre les divers systèmes de culture qu'offre le second degré, en fonction des besoins de la Nation. A l'heure actuelle, on ne tient aucunement compte de ces derniers. Chacun pense bien que c'est là une erreur, mais ne fait rien pour la corriger. Il faudrait sans doute profiter de l'occasion offerte par cette réforme d'ensemble de notre enseignement pour y songer. Or, pour mener à bien cette action, il faut commencer dès maintenant à éduquer les parents, qui semblent toujours tournés vers le passé, dès qu'il s'agit de l'instruction que leurs enfants doivent recevoir : cette constatation prouve peut-être encore que s'ils sont ainsi, c'est que notre enseignement et nos modes de pensées ne collent plus actuellement à la réalité.

Tous les aspects d'une réforme possible ne peuvent être abordés à la fois et nous aurons peut-être à étudier d'autres points importants si une réforme d'ensemble est proposée par la Commission ministérielle et le gouvernement, mais en nous attachant à la transformation de certaines méthodes du 1^{er} degré, à l'adaptation des premières classes du 2^{er} degré, aux conditions sociales et pédagogiques actuelles, à la réforme des horaires inhumains et des programmes trop ambitieux, à la formation pédagogique des maîtres et aux conditions de travail dans l'enseignement supérieur, nous avons conscience de porter notre effort sur les

points les plus sensibles et les plus vitaux de notre enseignement. Et ce qui doit plus que jamais nous guider, c'est la volonté de développer les possibilités de chaque enfant et de rendre l'enseignement de plus en plus démocratique. Nous savons que beaucoup de réformes sont liées aux problèmes politiques, en particulier à une augmentation sensible des crédits de l'Education Nationale, mais, que ces crédits soient un jour accordés ou qu'ils soient longtemps encore retardés, il nous faut une doctrine d'ensemble et un plan cohérent. Le Congrès dira si c'est dans ce sens que nous devons continuer.

READAPTATION

29, rue d'Ulm, Paris-5^e — Téléphone : ODE 76-05

La revue **READAPTATION** consacre un important numéro spécial aux différents aspects du problème de la poliomélyète en France.

Cette maladie constitue une cause de peur pour les populations et notamment pour les parents. Cette peur est légitime car la maladie est l'une des plus redoutables que nous connaissons, l'une des plus insidieuses et une des plus capricieuses aussi dans son évolution comme dans ses conséquences. La soudaineté de ses attaques et plus encore la diversité et l'inégale gravité des invalidités permanentes qui en résultent en font le « mal absurde » par excellence.

Cet exemplaire de **READAPTATION** établi sous la direction scientifique du Professeur DEBRE aborde ce problème d'actualité.

Les personnalités les plus éminentes du monde médical, du Ministère

du Travail et de la Sécurité sociale, du Ministère de la Santé publique, des éducateurs, des anciens malades ont traité, chacun sous l'angle qui lui est propre, un des aspects de la question « poliomélyète ».

Ce numéro spécial constitue pour les spécialistes de la réadaptation un instrument de travail indispensable, véritable « somme » des connaissances actuelles sur cette maladie.

Les poliomélytiques eux-mêmes et plus encore leurs familles auront également intérêt à consulter ce document, où ils puiseront d'utiles conseils en ce qui concerne leurs possibilités de reclassement professionnel.

READAPTATION N° 14-15

Numéro spécial : 350 francs.

L'abonnement à dix numéros : 1.000 francs.

C.C.P. 2027-66 PARIS, du Bureau Universitaire de Statistique.

En vente : 29, rue d'Ulm, PARIS-5^e.

Pour une authentique « politique de la jeunesse » (1)

Rapporteur Bernard GEORGES

En réunissant un « groupe de travail » chargé de préparer un rapport sur « la politique de la jeunesse » à promouvoir au sein de l'Education Nationale, le Bureau National n'a pas eu l'intention de créer une nouvelle catégorie s'ajoutant aux multiples catégories existantes, nouvelle catégorie qu'il serait d'ailleurs très difficile de définir et de délimiter ! Syndicat Général : il appartient à notre organisation, au delà même des actuelles catégories, en fonction des préoccupations des militants les plus jeunes de notre organisation (et de ceux que nous souhaitons y voir venir) en fonction des problèmes qui se posent aujourd'hui à notre Service Public et au pays tout entier de préciser un certain nombre d'orientations communes qui tiennent compte des données de fait, sans nous évader des considérations générales et répéter des lieux communs familiers à de nombreux ministres ou hauts fonctionnaires de l'Education Nationale dont l'éloquence dominicale et inaugurale ne nous trompe pas.

I. — La situation actuelle des jeunes dans l'Éducation Nationale

A. — LE RECRUTEMENT

Aujourd'hui la voie normale du recrutement dans l'Education Nationale est le concours. Une fois admis ce principe, quelques remarques s'imposent :

- le nombre des reçus aux différents concours ne s'accroît pas proportionnellement aux exigences mêmes, dans l'état actuel des choses, d'un fonctionnement normal de l'Education Nationale ;
- le nombre des candidats tend à se restreindre ;
- les membres de la plupart des jurys se refusent à allonger les listes de reçus et même à pourvoir tous les postes officiellement mis aux concours, arguant de la nécessité de maintenir à ces concours leur « niveau ».

Cela est vrai dans tous les degrés d'enseignement : et ainsi malgré l'existence d'un recrutement parallèle (supplément — remplaçant) dans le 1^{er} degré, d'un grand nombre de professeurs « d'ancien régime », c'est-à-dire recrutés sur titres, dans le 2^e degré et l'enseignement technique, le déficit ne cesse de s'accroître, peu visible dans les grandes villes, il est impressionnant dans la plupart des petits centres : aussi devant la pression des faits, on se trouve obligé d'offrir la titularisation aux licenciés acceptant un poste dans les départements d'outre-mer ou de rechercher des professeurs de C.C. pour enseigner dans les Ecoles Normales du 1^{er} degré, etc...

La seule solution valable et efficace réside dans l'allongement

des listes des reçus aux concours, mais cela suppose si on veut satisfaire aux exigences des jurys :

- des meilleures conditions de préparation à ces concours,
- et surtout que des perspectives matérielles plus attrayantes soient ouvertes à ceux qui sont susceptibles d'entrer dans l'Education Nationale : afin qu'il y ait de nombreux candidats aux concours et qu'une fois acquis les titres ou les grades, les candidats reçus ne soient pas tentés de déserté l'enseignement.

Notons à ce sujet que le projet d'Instituts pédagogiques ou d'Ecoles Normales Régionales ne résoud rien dans ce domaine du recrutement : que vaut un engagement qui ne peut être de toutes manières qu'à court terme tant qu'un agrégé débutant continuera à avoir un traitement inférieur à celui d'un cadre stagiaire dans une entreprise privée ou nationalisée ? Quelle est aujourd'hui la proportion des anciens de la rue d'Ulm dans l'enseignement par rapport au nombre de ceux qui l'ont quitté ?

En dehors donc d'une amélioration très substantielle de la situation matérielle des enseignants, il n'y a pas de solution au problème du recrutement autre que les expédients de plus en plus difficiles d'ailleurs à imaginer et de plus en plus catastrophiques, aussi bien pour ceux qui en sont les victimes que pour l'Education Nationale et pour le pays tout entier.

B. — L'AUXILIARIAT

L'enseignement survit aujourd'hui et les apparences sont sauves grâce aux auxiliaires (2). La grande majorité des moins de 30 ans dans l'Education Nationale exercent aujourd'hui des fonctions d'auxiliaires. C'est-à-dire que l'Education Nationale fait effectuer au rabais un certain nombre de besognes.

(1) Cet *avant-rapport*, élaboré par un groupe de travail désigné par le Bureau National, vise simplement à fournir un cadre aux travaux des congrès académiques, il sera complété à la suite de ces congrès. Il a été systématiquement dépourvu des éléments statistiques : la documentation souhaitable a été rassemblée, sauf sur certains points ou pour certains régions : les camarades sollicités à ce sujet n'ayant pas encore fourni les renseignements demandés.

Lors du congrès,

- une partie du rapport sera constituée par le simple rappel et l'harmonisation des décisions prises et des orientations définies lors des assemblées par degré d'enseignement qui auront lieu auparavant,
- certains points pourront être discutés avec le « rapport pédagogique » en raison des chevauchements nombreux d'un rapport sur l'autre

(2) Citons à titre d'exemples :

Académie d'Aix (2^e degré et Enseignement technique : enseignement surveillement : 593 auxiliaires contre 1.942 titulaires.

Académie de Poitiers (idem) : 655 auxiliaires contre 1.782 titulaires.

En ce qui concerne le seul personnel enseignant du second degré, le nombre total des auxiliaires représente 7 à 8 % du nombre des titulaires (31 % en espagnol).

(Signalons tout d'abord une contradiction entre le souci des jurys que nous avons évoqué de maintenir le niveau des concours et la circulaire du directeur du Second Degré aux Recteurs leur indiquant les candidats ajournés aux concours qui pourraient faire de bons professeurs, donc être utilisés comme Maîtres Auxiliaires....)

En fait, nous devons retenir trois aspects du problème des auxiliaires :

1) Ils sont exploités.

Combien de candidats à des concours, malencontreusement ajournés qui, acceptant une délégation dans un centre éloigné, doivent progressivement abandonner tout espoir de succès à une nouvelle session, malgré l'expédition d'une préparation par correspondance, pour ne citer qu'un des aspects de cette exploitation et sans nous attarder sur les conséquences psychologiques sociales et pédagogiques d'une telle situation.

2) Ils n'ont pas de débouchés.

Au bout de quelques années d'enseignement, ils se verront offrir un poste d'adjoint d'enseignement, s'ils sont dans le second degré et peut-être vers 30 ans surveilleront-ils des créations tandis que d'autres maîtres-auxiliaires feront de l'enseignement à leur place...

3) Ils sont de plus en plus difficiles à recruter, donc progressivement de moins en moins qualifiés, même pour les matières littéraires dans certaines académies.

Les difficultés de recrutement des auxiliaires iront croissantes avec l'heureuse multiplication des bourses et ils seraient définitivement introuvables le jour où serait créée (nous voudrions pouvoir dire où sera créée) « l'allocation d'études ». Des aujourd'hui, il est beaucoup plus facile à un étudiant de pourvoir à sa subsistance avec une bourse dans une ville de Faculté qu'à un maître auxiliaire dans un petit collège éloigné. Ne comparons même pas les chances de succès aux concours de l'un et de l'autre.

Nous avons choisi l'exemple des M.A. du second degré, la situation n'est pas sensiblement différente pour leurs camarades M.I. - S.E. des différents degrés ou remplaçants du 1^{er} degré, malgré les garanties statutaires dont certains peuvent jouir.

Dès maintenant, 10 % des M.A. ne sont pas licenciés dans l'Académie de Grenoble, au total beaucoup moins de 50 % des M.I. se destinent à l'enseignement : on sait tous les inconvénients que cela comporte, l'appel à la « conscience professionnelle » de Bouygard (« Ecole et Education » N° 1948, page 20) illustre cette situation.

Mais de toutes manières et quelles que soient les solutions à long terme qu'il faudra apporter à la crise du recrutement, on devra se préoccuper de résoudre la question des auxiliaires étudiants défavorisés dont les services à l'Education Nationale sont payés au rabais.

C. — ENSEIGNANTS ET ETUDIANTS

Depuis quelques années, un fait nouveau s'est produit dans l'université, fait dont il importe de mesurer la portée et la signification : le mouvement étudiant a pris un caractère syndical de plus en plus accusé. Ce caractère, d'abord limité à certains dirigeants et à certaines A.G., tend de plus en plus à se généraliser.

Outre l'intérêt que nous devons porter à cette évolution de point de vue général de la solidarité universitaire, une situation de fait, là encore, doit retenir notre attention :

— les dirigeants de l'U.N.E.F. ont pris à plusieurs reprises l'initiative de rencontres syndicales fructueuses et ont su aider largement à l'unité d'action universitaire, en particulier lors des combats budgétaires des années écoulées ;

— un grand nombre de nos jeunes collègues, auxiliaires, même s'ils ne participent pas à la vie étudiante, sont directement intéressés par les revendications étudiantes. Précisons cependant :

— en aucun cas, le mouvement étudiant, dont l'action a fait beaucoup pour populariser les revendications de l'Education Nationale, ne saurait être considéré comme un pourvoyeur en troupes de choc pour la défense de situations acquises : au contraire, il peut permettre, nous le souhaitons, un réveil d'un authentique syndicalisme universitaire, tel que nous nous efforçons de le promouvoir ;

— le mouvement étudiant, outre qu'il aura toujours des caractères différents d'un syndicalisme d'enseignants, est représentatif d'une masse de jeunes dont une minorité seulement se destine à une carrière dans l'Education Nationale ;

même si pour certains qui ont mauvaise conscience dans l'autonomie la solidarité avec le mouvement étudiant peut apparaître comme une solution de rechange, quant à nous, qui attachons un grand prix à notre affiliation confédérale, nous la considérons toujours comme nécessaire mais non comme suffisante.

II. - Démocratisation et adaptation de l'Enseignement aux problèmes actuels

Cette solidarité avec nos camarades étudiants et ce lien avec des organisations ouvrières nous commandent d'examiner ici certains aspects de la démocratisation et de l'adaptation de l'enseignement aux problèmes actuels, préoccupations dominantes des travaux de la Commission Pédagogique.

A. — DEMOCRATISATION DE L'ENSEIGNEMENT

Il doit être entendu que notre souci de démocratisation vise aussi bien le corps enseignant que la masse scolaire et étudiante âgée de plus de 13 ans : une démocratisation au stade scolaire ou étudiant ne doit-elle pas d'ailleurs aboutir par une lente métamorphose à la démocratisation du corps enseignant lui-même ?

Le problème se pose plus particulièrement aujourd'hui sous l'angle de « l'allocation d'études », il semble qu'on ait abandonné l'expression de « pré-salaire » susceptible de provoquer les malentendus.

Deux campagnes budgétaires au cours desquelles fut particulièrement débattue la question des Bourses ont permis à l'U.N.E.F. d'obtenir d'appréciables satisfactions :

— 1954 : 3 milliards 300 millions,	
1955 : projet	3 milliards 650 millions 850 mille
+ lettre rectificative ..	330 millions
soit au total	3 milliards 980 millions 850 mille

L'U.N.E.F. réclamant 4 milliards 604 millions 835 mille, qui aurait assuré une bourse à 1 étudiant sur 6 à un taux moyen de 145.000 fr.

Maintenant, nos camarades étudiants reprennent leur campagne pour « l'allocation d'études » qui fut bien prête d'aboutir il y a quatre ans sous la forme du « projet Cayol » (3).

Nous devons, semble-t-il, appuyer vigoureusement cette revendication. Cependant, et sans vouloir ici analyser tous les caractères de la revendication et du projet, il est nécessaire de préciser dans quelles conditions nous pouvons la faire notre :

- l'allocation d'études est intimement liée à l'ensemble du problème de la Réforme de l'Enseignement dont elle est le complément indispensable ;
- elle est intimement liée à la notion d'investissements ;
- elle manquerait son but si elle n'était attribuée qu'à des étudiants en fin d'études et si elle ne commençait dès la fin de la scolarité obligatoire ;
- dans notre « économie libérale », elle nécessite l'examen attentif de questions telles que l'orientation et la distinction à faire ou à ne pas faire entre candidats à des fonctions dans un service public ou dans le secteur nationalisé et candidats à des responsabilités dans le secteur privé ;
- elle suppose un financement par le budget national sans intrusion d'intérêts privés (4) ;
- elle commande donc une réforme fiscale.

Tout financement par « la profession » (prévu par certains projets intéressant les grandes écoles) conduirait à mettre l'Education Nationale sous la tutelle de « la profession » à l'encontre du principe d'émancipation qui est à la base même de notre service public, et du souci de fluidité sociale de notre commission pédagogique.

B. — ADAPTATION DE L'ENSEIGNEMENT AUX PROBLÈMES ACTUELS.

Ce point sera repris très largement dans la discussion du rapport pédagogique, il faut pourtant souligner ici que les jeunes enseignants, du fait de la préparation qu'ils ont reçue pour la plupart, ont particulièrement conscience de leur difficulté sinon de leur incapacité à assumer les responsabilités traditionnelles des enseignants aussi bien dans l'école, le lycée ou la faculté qu'à l'extérieur. Il est heureux que de nombreux enseignants soient de fins hellénistes, il serait souhaitable que quelques-uns puissent posséder quelques rudiments de connaissances techniques et économiques, même s'ils ne sont pas appelés à enseigner ces matières.

Dans le même ordre d'idées, il est grave par exemple que ceux qui sont les plus réticents pour accorder à l'Education Nationale les crédits nécessaires pour faire face à ses responsabilités soient les premiers à prendre prétexte des insuffisances de cette Education Nationale pour retirer au ministère qui en a la charge des formes d'enseignements particulièrement souhaitables aujourd'hui et les confier à d'autres services ne partageant pas l'indépendance et le désintéressement traditionnels de notre Université.

Enfin, l'Enseignement Technique, tant sous la forme des collèges techniques que sous celle des Centres d'apprentissage, est freiné dans son développement tandis que parallèlement le patronat tend à développer la formation professionnelle dans le cadre des entreprises, et l'enseignement technique auquel on reproche volontiers de ne pas fournir les cadres et les spécialistes dont l'économie a besoin n'est même pas représenté dans les Commissions départementales de la main-d'œuvre.

Cette ouverture de l'Education Nationale sur des domaines trop négligés ne permettrait-elle pas d'ailleurs de « reconvertis » une large fraction des auxiliaires qui ont fait la preuve de leurs capacités pédagogiques ?

III. - Conclusion

Depuis quelques mois, on cherche à porter l'accent sur les problèmes propres à la jeunesse.

Rappelons qu'à notre sens une politique de la jeunesse, c'est d'abord une politique de l'Education Nationale. Toute politique de la jeunesse serait artificielle :

- qui ne ferait pas aboutir une réforme profonde de l'enseignement ;
- qui n'équipera pas intellectuellement les jeunes générations en fonction des problèmes qui se poseront à elles ;
- qui laisserait lentement devenir des « ratés » les jeunes qui pendant plusieurs années auront rendu d'éminents services à l'Education Nationale en période de « crise » ;
- qui ne remédierait pas radicalement à la dévaluation progressive de la fonction enseignante, dévaluation facteur « d'encroûtement et de désarroi », préjudiciable au pays tout entier.

D'un autre côté, dépouiller ou chercher à dépouiller l'Education Nationale de la recherche scientifique, de l'enseignement technique, de l'enseignement agricole, etc... c'est priver la vieille maison de ce qu'elle doit avoir de plus neuf et de plus vivant, mais aussi (et ceux qui participent à ce dépouillement le savent bien) refuser à ces nouvelles branches les garanties qui nous sont les plus précieuses dans les traditions de l'Université française.

Notons enfin que le S.G.E.N. doit pouvoir apporter sa large contribution à ces préoccupations de nos jeunes collègues si ceux-ci du moins découvrent des cadres syndicaux qui ont pris conscience de l'importance du caractère général et confédéré de notre organisation, si affranchis de toute compromission ils peuvent faire la preuve qu'un syndicalisme minoritaire mais vivant peut être aussi efficace, sinon plus, en matière de défense individuelle, qu'une organisation majoritaire, tout en ne cédant pas aux dangers d'une contagion corporatiste : l'insuffisance grave de l'influence actuelle des enseignants dans la Nation, cause essentielle de la situation matérielle à laquelle ils sont réduits, ne saurait trouver de remède à l'extérieur.

Tandis que nos camarades des organisations ouvrières contribuent à la renaissance d'un authentique mouvement ouvrier dans ce pays, il nous appartient de renouer avec la tradition du mouvement syndical enseignant.

Bernard GEORGES,

Professeur d'Histoire au Lycée
Jean Giraudoux (Châteauroux).

(3) Voir historique de la question et analyse du projet et de la revendication dans le « Bulletin hebdomadaire de Presse » de l'U.N.E.F., n° 1, Janvier 1955.

(4) Dans le numéro spécial d'« Esprit » (avril 1952), sur « les Etudiants » François Sacda estime que les crédits nécessaires en 1950 auraient été équivalents à la subvention accordée cette année-là aux producteurs de tourteaux !

Soyez des syndiqués !

Soyez des militants !

Soyez des syndicalistes !

En échange de ce que le S.G.E.N. vous apporte, amenez-lui de nouveaux adhérents !

PREMIER DEGRÉ

Note sur l'histoire du syndicalisme chez les instituteurs

Rapporteur C. PINOTEAU

Le contexte d'histoire générale (1) : dès le début de la III^e République, le conflit qui a mis aux prises l'Eglise catholique et la Société telle que l'ont faite la révolution politique de 1789 et la révolution industrielle de la première moitié du XIX^e siècle, évolue vers une phase aiguë.

● de 1879 à 1899 : échec de la 3^e tentative de conciliation entre l'Eglise et la Société moderne :

— la situation vers 1880 : après 48 et la Commune, la bourgeoisie impressionnée par le péril révolutionnaire qu'elle vient de surmonter s'est rapprochée de l'Eglise comme d'une force de conservation sociale.

Il y a cléricalisme dans la mesure où il y a utilisation politique de la religion par la droite. L'Eglise apparaît comme liée à la « Contre-Révolution ». Deux autres éléments : infériorité intellectuelle de l'Eglise (notamment dans le bas-clergé) — fortes positions de l'Eglise dans l'enseignement (la loi Guizot de 1833 donne un caractère religieux à l'enseignement primaire — lois de 1850 et 1875 — en 1876 2.197.000 enfants instruits par le personnel religieux sur 4.919.000).

Il y aura un anticléricalisme :

a) légitime lorsqu'il luttera contre les abus des clercs;
b) illégitime lorsqu'il s'attaquera à la religion elle-même.
— la législation laïque.
— le ralliement.
— après l'esprit nouveau (1893-1898) rebondissement avec l'Affaire Dreyfus.

● de 1899 à 1914 : recrudescence du conflit entre l'Eglise et l'Etat.

— Waldeck Rousseau — Combes et le laïcisme.
— Séparation de l'Eglise et de l'Etat.

— Conséquences de la réforme de l'Enseignement.

Les amicales et les syndicats d'instituteurs vont se créer alors que la lutte sévit déjà.

1. — Les amicales d'instituteurs (2)

1^o Crédit et apogée.

1887. — L'amicale-type est créée à Paris : « Union des Instituteurs et Institutrices de la Seine ».

1900. — A PARIS : 1^{er} Congrès National avec A. DEUM. L'amicale est définie comme « une société de perfectionnement pédagogique et de défense des intérêts professionnels et matériels de ses membres ». Une publication : la « Revue de l'Enseignement primaire ».

1901 : La loi du 1^{er} juillet sur les associations permet aux Amicales de se créer en grand nombre.

Congrès de Bordeaux (Murgier, Carnaud) ; demande la suppression des distinctions honorifiques, l'instruction intégrale pour tous, déplore « l'histoire-batailles ».

Les délégués, dans ce congrès, avaient déjà en puissance l'esprit syndicaliste ; quant à la masse dont ils émanaient, elle en était encore bien loin.

1902 : Commission permanente. — Comité administratif du Bulletin général des amicales.

1903 : Congrès de Marseille. L'apogée. La création d'une Fédération des Amicales y est officiellement consacrée (110 amicales représentées).

2^o De 1903 à 1912.

1903 : au lendemain du Congrès, des jeunes à l'esprit syndical teinté de socialisme vont créer une Association nouvelle : « L'Emancipation de l'Instituteur », qui allait enlever aux Amicales ses éléments les plus dynamiques.

Reproches faits aux Amicales : leur ignorance de la classe ouvrière, de la lutte des classes — corporatisme de compromis, de négociation, de collaboration confiante avec l'Administration — d'être sous la tutelle de politiciens. En général : leur somnolence.

A partir de 1904 ; certaines Amicales se transforment en Syndicats ou bien des syndicats se constituent à côté des Amicales.

(1) Cf Adrien Dansette : Histoire religieuse de la France Contemporaine Sous la III^e République.

(2) Max Ferré : Histoire du mouvement syndicaliste révolutionnaire chez les instituteurs (des origines à 1922). Thèse 1954, et F. Bertrand, L. Bouet, M. Dommange, G. Serret. Le Syndicalisme dans l'enseignement (Histoire de la Fédération de l'enseignement et du syndicalisme universitaire). Edition de l'Ecole d'émancipée, Avignon 1954.

1905, Juillet : L'Emancipation se transforme en Fédération nationale des Syndicats d'Instituteurs.

Août : Congrès des Amicales à Lille : nombreux succès des syndicalistes.

A partir de 1906 : on ne verra plus d'Amicales se transformer ; elles ont pris position, elles se dresseront toujours plus hostiles devant le progrès du syndicalisme.

Le mouvement syndicaliste était né de l'Emancipation, organisation d'adjoints dont le but originel était la lutte contre la direction d'école : il en résulte que la réaction amicaliste fut surtout inspirée par les directeurs.

1907 : Le fossé se creuse entre les Amicales (Congrès de Clermont-Ferrand en août ; 109 Associations, amicales ou unions, 85.000 adhérents sur 115.000) et la Fédération.

1909 : Congrès des Amicales : poussée syndicaliste (Négre : secrétaire de la Fédération).

A partir de 1909-1910 : Roussel et Glay, à la fois amicalistes et syndiqués partisans d'un syndicalisme réformiste. Ils veulent transformer les Amicales en une fédération de syndicats de l'Enseignement affiliée à la C.G.T. sans avoir aucunement l'idée de fusionner avec la Fédération déjà existante.

L'action syndicale répugne à beaucoup de maîtres, enlisés dans leur fonction, isolés dans leurs bourgades par le manque de pâture intellectuelle véritable, la pénurie des moyens de communication, la modicité des traitements, les lourdes charges de famille, les travaux annexes, la timidité et la peur.

1912, Août : Au Congrès de CHAMBERY de la Fédération de l'Enseignement, on discute des rapports entre syndicats et amicales (réservées à ceux qui veulent lutter contre le despotisme et le népotisme administratifs mais refusent de participer au mouvement ouvrier) ; ...de leur action commune ou parallèle et de la participation des militants ayant la double appartenance.

3^e De 1912 à 1919 :

1913, Septembre ; Congrès de la Fédération de l'Enseignement : opposition de deux conceptions : amicales (certains avaient préconisé le retour du syndicat à la forme « amicale » vu la pression gouvernementale) et syndicats ; plus tard Syndicat National contre Fédération Unitaire ; essentiellement : réformisme contre syndicalisme révolutionnaire.

1919, Septembre : Congrès des Amicales : transformation en syndicats, 240 voix contre 2 et 4 abstentions — affiliation à la C.G.T., 170 voix contre 43 et 34 abstentions. ROUSSEL et BOUET (de la Fédération née en 1905), ne parviennent pas à s'entendre : il y aura donc deux Fédérations qui essaieront d'agir en commun.

II. — Le mouvement syndicaliste révolutionnaire chez les instituteurs (2)

1^e De 1903 à 1906 :

— donc en 1903 : L'Emancipation de l'Instituteur est créée à PARIS.

— les fondateurs et militants : jeunes instituteurs ou chargés d'école formés par l'Affaire Dreyfus (L. Bouët - Dumas - Lavenir), ayant tout contre la direction d'école (à l'époque véritable esclavage administratif), contre l'arbitraire administratif (insécurité des instituteurs - loi 14 juin 1854 - période des déplacements d'office sans motifs légitimes), contre le favoritisme politique.

— la revue l'Emancipation (n° 1, novembre 1903 - sa devise

« soit un homme puisque tu dois faire des hommes »), organe de liaison entre les 9 émancipations qui naîtront en 1904-1905.

— 29 mai 1904 : le Cercle pédagogique du Var est la première amicale à se transformer en syndicat.

— décembre 1904 : élections au Conseil départemental : victoire des candidats de l'Emancipation (Dufrenne, Cottet, Glay, Courrèges).

— 13 juillet 1905 : transformation de l'Emancipation en « Fédération nationale des Syndicats d'instituteurs publics de France et des colonies ».

— Novembre 1905 : poursuite contre le syndicat de la Seine.

— 26 novembre 1905 : manifeste des Instituteurs syndicalistes.

— Avril 1906 à Paris : 1^{er} Congrès de la Fédération : réclame la communication intégrale des dossiers aux instituteurs menacés de déplacements d'office.

— A partir de 1906 : la question essentielle va être celle de l'adhésion à la C.G.T. « épouvantail même aux yeux d'instituteurs aux idées avancées ».

— Mai 1906 : élections ; la presse réactionnaire rend les instituteurs responsables de la « chambre rouge ».

2^e De 1907 à 1919 :

— Mars 1907 : Congrès de Nantes : l'adhésion à la C.G.T. est votée à l'unanimité.

— Avril : révocation de Négre (secrétaire général de la Fédération). L'adhésion à la C.G.T. n'est pas effective ; des syndicats se déjugent. On versera une subvention en attendant.

— Avril 1908 ; Congrès de Paris : adhésion effective à la C.G.T.

— Mars 1910 : Congrès d'Angers (22 syndicats - 50 délégués - 30 auditeurs) : un rapport de L. Bouët est intitulé « L'éducation morale et civique adaptée aux besoins de la classe ouvrière » — séance mixte (150 auditeurs: instituteurs et ouvriers).

— Avril 1911 : Congrès de Marseille : adhésion obligatoire des syndicats à une Bourse de Travail.

Période d'ennuis administratifs et de poursuites contre les militants syndicalistes. L'affaire Paoli-Léger.

— Août 1912 ; Congrès de Chambéry : le « sou du soldat » ; les instituteurs accusés d'antipatriotisme et d'antimilitarisme.

Lutte entre gouvernement et syndicats — appuis de la C.G.T. — 4 syndicats sont dissous.

Guerre de 1914-18 : action de nombreux militants pour mettre fin au conflit — réunions et congrès clandestins à Tours en juin 1915, à Paris en août 1915, 3 et 4 août 1918.

3^e A partir de 1919 :

— Août 1919 : Congrès à Tours : 62 syndicats; 5.000 adhérents; 300 congressistes; la tendance révolutionnaire l'emporte : lutte des classes — internationalisme — salut à la Russie et Hongrie.

— Septembre 1919 : Congrès Confédéral de Lyon : la C.G.T. compte 2 millions d'adhérents — la minorité se groupe derrière Monatte — 36 syndicats de l'enseignement sur 49 présents votent contre le rapport moral.

— 1920 : la loi du 12 mars sur l'extension de la capacité civile des syndicats professionnels écarte les fonctionnaires du bénéfice du droit syndical.

- 1^{er} mai : Grèves.
 - 25 mai : Adhésion de la Fédération des Fonctionnaires à la C.G.T.
 - 28 mai : Le gouvernement arrête Monatte, Monmousseau. Durant toute l'année et jusqu'en 1922 : répression.
 - Août : Congrès de Bordeaux. Essai d'action communé entre la Fédération Bouët et la Fédération Glay-Roussel. Création d'un comité syndicaliste révolutionnaire de l'Enseignement (Mayoux).
 - Décembre : Congrès de Tours — la scission politique. La Fédération Bouët prend une grande part à la naissance de la C.G.T.U. (scission syndicale).
 - Juillet 1921 : Congrès Confédéral de Lille : le rapport moral est adopté par 1.556 voix contre 1.348 — des exclusions sont prononcées.
 - 10 Fédérations (dont celle de l'Enseignement et 16 Unions) prennent l'initiative de convoquer à Paris pour les 22-23-24 décembre un Congrès extraordinaire de tous les syndicats hostiles aux exclusions et à la scission.
 - Août 1922 : Congrès de la Fédération de l'Enseignement à Paris ; l'adhésion à la C.G.T.U. est approuvée par 139 mandats contre 12 et 8 abstentions.
 - Décembre : Congrès extraordinaire : 1.564 syndicats (dont 39 de l'Enseignement) envoient 500 délégués.
 - De 1922 à 1924 : La Fédération unitaire de l'Enseignement met ses espoirs dans le P.C.
 - 1928 : le P.C. juge le moment venu d'en finir avec le syndicalisme révolutionnaire indépendant (3).
 - 1936 : Réunification de la C.G.T., donc de la Fédération de l'Enseignement.
-
- ### III. — Le Syndicat National (4)
- 1^{er} De 1919 à 1939 :
 - 1919 : La Fédération des Amicales se transforme en une Fédération de Syndicats d'institutrices et instituteurs publics de France et des Colonies.
 - 1920 : qui se transforme en Syndicat National (unique avec des syndicats départementaux, sections du Syndicat National) étant donné les poursuites gouvernementales contre un certain nombre de syndicats — le S.N. adhère à la C.G.T. par la Fédération des Fonctionnaires Echec des grèves (luttes de tendance — manque de préparation).
 - Décembre 1921 : La scission. — La Fédération des Fonctionnaires se déclare autonome, la C.G.T. (réformiste) décide l'admission du S.N.
 - Août 1922 : Congrès du Havre : adhésion de principe à la C.G.T. puisqu'entièr^e liberté est laissée aux sections d'adhérents ou non aux U.D.
 - 17 juin 1924 : Le droit syndical est enfin définitivement admis.
 - 11 septembre : Une circulaire ministérielle recommande aux I.A. d'entrer en relation avec les syndicats départementaux.
 - 1927 : L'abstention aux Conférences Pédagogiques est décidée (puis abandonnée devant satisfaction obtenue).
-
- 1929 : « L'Ecole Libératrice ».
 - 1931 : Grève des examens.
 - 1933 : Vivès, membre du Bureau National, écrit dans sa brochure : « On ne saurait demander à une masse de 80.000 membres une cohésion, un allant, une combattivité que seuls des groupements très réduits peuvent offrir, mais sans être en mesure de peser efficacement sur les forces auxquelles nous nous opposons.
 - 12 février 1934 : Participation à la grève.
 - Mars 1936 : Réunification de la C.G.T. à majorité non communiste. Charte de Toulouse.
-
- #### 2^o De 1939 à la scission C.G.T.-F.O.
- Novembre 1947 : Grèves d'origine corporatives (métro — instituteurs de la Seine) déclenchées sans l'assentiment du P.C. puis exploitées par le P.C. Démission de la minorité non-communiste du Bureau Confédéral et scission syndicale.
 - 28 décembre 1947 : Comité National du S.N.
 - 22 mars 1948 : Congrès extraordinaire du S.N. par 1.078 mandats contre 253, S.N. (et F.E.N.) passent à l'autonomie.
-
- #### 3^o Le S.N. autonome.
- Avril 1948 : Constitution d'une F.E.N.-C.G.T. (avec sections départementales groupant tous les degrés), parution de « l'Action Syndicaliste Universitaire » (un manifeste y contenu porte les signatures de membres du Bureau du S.N.).
 - Action du P.C. sur les jeunes instituteurs.
 - Juillet 1948 : Congrès de Nancy : motions sur les relations avec la C.F.T.C.
 - « Le Congrès,
 - « Considérant que l'Eglise reste toujours l'adversaire déterminé de l'école laïque et même qu'elle a accru son hostilité en développant sa campagne en faveur des subventions aux écoles privées, première étape vers la représentation proportionnelle.
 - « Considérant que le S.G.E.N. et la C.F.T.C. demeurent sous la tutelle de l'Eglise militante qui se propose de détruire notre organisation scolaire laïque,
 - « Réaffirme sa position traditionnelle, à savoir que le S.N. et ses sections départementales ne peuvent avoir aucune relation avec le S.G.E.N. et la C.F.T.C., organisations au sein desquelles ne devrait se fouroyer aucun membre loyal de l'enseignement public. »
 - (Unanimité, sauf 3 voix contre et 11 abstentions.)
 - Juillet 1953 : Congrès de Pau : 130 mandats non-communistes se déclarent contre le maintien de la motion de Nancy.
 - Janvier 1954 : Décision du Bureau du P.C. : les instituteurs communistes doivent cesser leurs activités à la F.E.N.-C.G.T. pour mieux se consacrer « au syndicat » (5).
 - 29 janvier et 28 avril 1954 : Journées de revendications ouvrières auxquelles le S.N. participe bien qu'autonome.
 - Juillet 1954 : Congrès de Paris : motion sur l'indépendance du syndicat vis-à-vis des formations politiques ou confessionnelles (5).
-
- (3) Article de L. Bouet, in « Ecole Libératrice » du 5 février 1948.
- (4) Brochure anonyme : le Syndicat et le Syndicalisme (on peut vraisemblablement l'attribuer à Vivès, 1933) et Collections de « l'Ecole Libératrice ».
- (5) Voir la revue « Reconstruction », n° 5, février 1954. (Tactique syndicale des instituteurs communistes, et n° 13, octobre 1954, (chez les Enseignants, p. 15.)

Le S.N. sera-t-il capable de proposer une conception de la laïcité qui serve effectivement la cohésion nationale ? Peut-être, si l'on s'en tient aux termes de la motion votée : « La laïcité n'est ni un dogme ni une confession. Elle a pour but d'affranchir des confessions et des dogmes toutes les institutions et tous les services communs de la Nation et de l'Etat.

Par là même, elle se refuse à empiéter sur le domaine de la liberté de conscience et garantit la dignité humaine. Le rôle

de l'Ecole laïque et des enseignants n'est pas de modeler à leur guise ou selon la volonté d'un parti, d'une philosophie, d'un Etat, les cerveaux enfantins, mais d'aider ceux-ci à se former eux-mêmes et de développer l'esprit critique et de libre jugement, source de progrès, d'évolution et d'émancipation.

Il ne le semble pas si l'on s'en tient aux articles des Bulletins départementaux du S.N.I. et à l'article de Fournial in « Ecole Libératrice » du 11 juin 1954.

Rapport d'orientation

Rapporteur : J. BROCARD, Secrétaire Général

de 1937

C'est dans le contexte syndical rappelé par PINOTEAU qu'est venu se placer, en 1937, le Syndicat Général de l'Education Nationale. Peut-être n'est-il pas inutile de revenir sur les raisons qui poussèrent alors quelques camarades à fonder le S.G.E.N. N'existe-t-il pas, en effet, à côté du S.N.I., pour ne parler que du Premier Degré, d'autres groupements universitaires, notamment depuis 1925, l'Union Nationale des Membres de l'Enseignement Public où se rencontraient, non seulement des instituteurs, mais aussi, des professeurs du Second Degré, du Technique, de l'Enseignement Supérieur. L'U.N. n'était pas un syndicat. Mais l'autorité et la compétence universitaire de ses animateurs en faisait un organisme capable d'action efficace, notamment dans la partie de son programme consacrée « au respect de la liberté de conscience et de culte des maîtres » (appui moral et matériel aux personnes lésées, action sur l'opinion, interventions auprès des pouvoirs publics, etc...) ?

C'est dire que le seul souci de défendre la liberté de maîtres et élèves-maîtres individuellement brimés en raison de leurs convictions religieuses n'aurait pas justifié la création d'une nouvelle organisation.

En outre, les associations professionnelles accueillaient dans leurs rangs bien des instituteurs soucieux de militer pour la défense de la profession mais refusant d'être au S.N.I. les otages d'une politique orientée par les options politiques de ses dirigeants et par son affiliation à la C.G.T.

Un besoin d'action professionnelle étroitement corporative pouvait alors se satisfaire de ces associations professionnelles suffisamment respectueuses des convictions diverses pour que des instituteurs croyants et incroyants y travaillent côté à côté.

Mais les fondateurs du S.G.E.N. ont une conception plus large du syndicalisme : pour eux, et pour tous ceux qui, par la suite, sont venus grossir leurs rangs, le syndicalisme déborde naturellement les limites étroites de la profession, de même que, non content de défendre des cas individuels, il se hausse à la défense et à la promotion des libertés politiques et syndicales.

Instituteurs publics, notre vocation d'éducateurs conscients du rôle d'émancipation et d'unité nationales de l'école laïque nous rapproche naturellement des organisations ouvrières qui ont, comme nous, une conception anti-totalitaire de mouvement ouvrier. Syndicalistes conséquents, nous voulons lier notre action professionnelle à un mouvement plus vaste au sein d'une Confédération qui travaille, non seulement à réduire la dépendance économique des salariés, mais aussi à éléver la classe ouvrière en lui apportant les facteurs intellectuels nécessaires à la conquête d'une pensée plus autonome.

En 1937, les instituteurs qu'animaient de tels sentiments avaient le choix entre le S.N.I. confédéré à la C.G.T. — (réunifié depuis 1936, après 14 années de rivalités entre C.G.T. tendance réformiste et C.G.T. d'obéissance communiste) — et la C.F.T.C. La tendance totalitaire de la C.G.T., aussi bien que la conception sectaire de la laïcité du S.N.I. justifiaient la création d'un syndicat général confédéré, avec ses sections nationales de degrés. La section primaire devait attirer rapidement un certain nombre d'instituteurs désireux d'utiliser un appareil confédéral existant susceptible de les faire participer pleinement à l'action des travailleurs dont ils se sentent étroitement solidaires.

à 1955

Dix-huit années ont passé. Chaque congrès, chaque événement important de la vie nationale ont vu se confirmer et se préciser, en déclarations publiques, les positions de principe de 1937. Pour notre section, les occasions n'ont pas manqué d'affirmer, en paroles et dans les faits, notre fidélité aux articles 1er et 2 de nos statuts (1), notamment dans le domaine de la politique scolaire. Nous avons, à propos des élections aux C.A.P.,

La publicité est reçue à :

REGIE - PUBLICITE - EDITIONS

27. rue Taitbout. Paris (9^e)

Tél. : PROvence 27-93

(1) voir page suivante.

rappelé les étapes les plus marquantes de cette lutte pour la défense à la fois, de l'école en butte aux attaques des forces réactionnaires de la « majorité scolaire », et des maîtres sur qui pèse la menace d'une limitation de leurs droits légitimes à l'exercice des libertés individuelles (2) reconnues à chaque citoyen. Nos camarades voudront bien se reporter à « Ecole et Education », spécialement à l'encart « Elections » du n° 146.

Après ce retour sur les raisons d'être du S.G.E.N., raisons qui ont dicté le développement de son action, examinons la situation en 1955.

Les censeurs de la jeunesse ne manquent pas dans tous les milieux, censeurs d'autant plus impitoyables qu'ils ont plus complètement oublié les débutants qu'ils étaient il y a vingt ans ou moins. Les jeunes maîtres sont-ils plus imbus de leur savoir, et moins consciencieux dans leur tâche professionnelle que leurs aînés ? L'affirmer procéderait d'une légèreté coupable. Par contre, nous ne craignons pas d'affirmer que les jeunes qui, chaque année, reçoivent la charge d'une classe, sont convaincus de l'ampleur de la tâche qui leur échoit et de l'intérêt national qu'elle représente. Il ne sont pas moins convaincus de la solidarité qui les unit, non seulement aux autres universitaires, mais à l'ensemble des travailleurs. Ce sont bien là convictions qui devraient être déterminantes dans le choix d'une organisation syndicale. Choix d'ailleurs limité à l'alternative S.N.I.-S.G.E.N.

S.N.I. ou S.G.E.N. ?

Certes nous comprenons le prestige d'un syndicat largement majoritaire s'identifiant, bien souvent, dans l'esprit des jeunes, à une sorte de rouage de l'administration, avec toutes les garanties que cela laisse entrevoir pour un débutant fatalement un peu désenparé lorsqu'il prend effectivement contact avec son métier et tous ses aléas. Il n'est pas jusqu'à l'autonomie du S.N.I. qui instinctivement, pour des esprits avides de liberté, d'indépendance, ne présente une garantie individuelle.

Mais nous ne pensons pas que ces réactions plus sentimentales que raisonnées puissent engager les jeunes instituteurs syndicalistes dans une voie qui conduit à l'enlisement du mouvement syndical. Bien sûr, le S.N.I. constitue une masse organisée qui devrait avoir une influence déterminante, non seulement dans la marche de notre service public, mais plus généralement sur notre vie nationale. Cette masse a-t-elle le dynamisme suffisant pour jouer le rôle qui, en simple arithmétique, devrait être le sien ? Le plus clair de ses forces vives ne s'épuise-t-il pas en luttes internes qui sont autant d'énergies perdues pour le mouvement syndical ? On est droit de penser que ces énergies perdues s'inscrivent en un lourd passif au bilan de l'action pour la défense de l'école menacée et des maîtres de plus en plus déconsidérés dans la communauté nationale.

Quant à l'autonomie, il est bien évident qu'elle ne saurait satisfaire de jeunes énergies désireuses de se dépenser en une action syndicale dépassant le stade étroitement corporatiste. Nous n'ignorons pas que chaque secteur professionnel a des problèmes particuliers à résoudre, des

revendications à défendre qui peuvent être différentes de celles d'autres secteurs. Mais, au delà de ces problèmes particularistes, il y a l'ensemble des universitaires dont le sort est, bon gré mal gré, extrêmement dépendant du sort de tous les travailleurs.

Le S.G.E.N. dans le mouvement syndical

Les aspirations des plus éclairés de nos jeunes camarades, leur impossible satisfaction, à longue échéance, dans une organisation autonome d'instituteurs d'une part, les attaques concertées contre l'école publique et les efforts du patronat pour s'adapter à un nouveau style de gouvernement et frustrer les salariés du bénéfice de conditions économiques plus favorables, d'autre part, sont l'affirmation de la nécessaire présence du S.G.E.N. et de son orientation.

Le S.G.E.N. répond au besoin de rompre tout isolement des instituteurs dans l'Université. Dans toutes nos commissions nous travaillons en commun à la recherche de solutions constructives aux problèmes qui se posent constamment aux enseignants de tous les degrés. C'est notamment le cas de la commission pédagogique dont les travaux revêtent, cette année, une importance particulière (3).

Le S.G.E.N. apporte aussi à ses adhérents et militants, en raison de son affiliation à la C.F.T.C., l'appui de toute une « machine » confédérale dont l'étiquette effraie, de bonne foi, certains instituteurs, dans la mesure où ils en méconnaissent le contenu, ignorants qu'ils sont de l'évolution de la C.F.T.C.

Si l'on veut bien se reporter au début de ce rapport, on conviendra qu'aucune raison d'ordre confessionnel n'a inspiré les camarades qui ont fondé le S.G.E.N. et sollicité son affiliation à la C.F.T.C. Ils ont pris soin de définir, avec précision, dans les statuts, le sens de l'action professionnelle du S.G.E.N. et les garanties requises d'une confédération, qui, à l'époque, était un milieu beaucoup plus étranger à l'école laïque qu'il ne l'est de nos jours.

Depuis lors, les militants du S.G.E.N. n'ont cessé de travailler, avec succès, à transformer statutairement et

— de la tradition universitaire qui refuse de faire dépendre le recrutement et l'avancement des maîtres de l'adhésion à une quelconque doctrine d'Etat;

— de la conviction que l'Enseignement Public contribue à former de futurs citoyens, non pas en leur imposant une doctrine, mais en suscitant dans la jeunesse des forces qui se mettront librement au service du bien public;

Conscient de la solidarité de ses membres avec les autres fonctionnaires et l'ensemble des salariés, solidarité qui demande une liaison permanente avec des organisations usant des mêmes méthodes,

Le Syndicat se déclare solidaire de la Fédération Française des Syndicats Professionnels de Fonctionnaires et de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens.

L'affiliation qui exprime cette solidarité ne modifie en rien les principes d'action professionnelle ci-dessus posés.

(2) Noter que notre action porte à la fois sur la défense des cas individuels (lorsqu'il y a tentative de discrimination pour le recrutement ou l'avancement, en raison d'opinions politiques ou religieuses) et, par le canal du syndicat général, sur les tentatives généralisées de mise en tutelle de l'Université ou de restrictions aux droits civiques des fonctionnaires. Se reporter aux motions de défense des libertés, du Congrès de 1953, *Ecole et Education* n° 120, du 20 avril 1953, page 3.

(3) Voir schémas du rapport d'activité 1er degré et rapports pédagogiques.

(1) Statuts du S.G.E.N. (extraits) :

Le Syndicat déclare s'inspirer, dans son action professionnelle :

— de l'engagement qu'ont pris ses membres, en entrant dans un service statutairement laïque et neutre, de faire abstraction, dans leur enseignement, de toute doctrine d'autorité et préférence de parti pour former seulement les jeunes esprits à l'usage de la raison et de la liberté;

— de l'attachement de ses membres à l'Ecole publique, du sentiment de son unité, de la conscience de son rôle social;

« de facto », leur confédération, en vue d'un élargissement de son audience dans les grandes industries. L'afflux des travailleurs manuels après la Libération et les réformes statutaires et structurelles adoptées dans divers congrès confédéraux ont renforcé grandement la solidarité des enseignants et des fédérations ouvrières.

Dans le même temps se développait notre action pour faire de l'école laïque, l'école de tous, ciment de l'unité nationale, où les maîtres de toutes opinions doivent pouvoir, sans contrainte doctrinale, dispenser, à tous les enfants, ce qui, dans les diverses disciplines, constitue le patrimoine commun auquel chacun de nous doit une part essentielle de sa vie.

C'est pourquoi nous pouvons, en toute conscience, appeler à nous tous les instituteurs normaliens et remplaçants, croyants ou incroyants, qui veulent efficacement travailler à la défense et au rayonnement de l'école. Les tâches ne manquent pas.

Principaux objectifs

Nous n'avons évidemment pas la prétention de supplanter, en nombre, nos camarades du S.N.I. Mais nous pensons que la minorité que nous constituons peut être, pour le syndicalisme des instituteurs, un élément moteur essentiel, dans la mesure où cette minorité a des cadres et des militants expérimentés et courageux soutenus par une base jeune et dynamique, ayant à leur disposition, en plus de l'appareil syndical et confédéral, des études originales (enquêtes sociologiques, analyses politiques, économiques, sociales) publiées par exemple dans les « Cahiers des Groupes Reconstruction » (4).

N'avons-nous pas à promouvoir une véritable politique de l'Education Nationale sans laquelle on ne peut concevoir une véritable politique de la jeunesse ? Qu'est-ce à dire, sinon que tous nos efforts devront tendre à donner à l'école publique et à ses maîtres, les moyens de faire face à son écrasante responsabilité dans la vie nationale. Sans minimiser le rôle des autres degrés, on doit reconnaître l'importance primordiale du Premier. Pratiquement, en effet, c'est l'école primaire qui accueille la quasi totalité des enfants.

Dans bien des cas, les connaissances acquises durant la scolarité primaire, demeurent les seuls éléments de culture et de formation civique du futur citoyen.

Pour ceux qui franchissent les portes des établissements secondaires et techniques, les succès futurs sont en partie liés à la solidité des bases acquises auparavant. Ces deux constatations doivent orienter notre action. Pouvez-vous nous affirmer que l'école primaire actuelle a les moyens d'assumer pleinement sa mission dans les meilleures conditions ?

C'est à nous de rechercher des solutions valables, qu'il s'agisse du problème des conditions matérielles de bon fonctionnement (constructions scolaires, crédits pour les couvertures de postes, recrutement des maîtres, etc., nécessité d'une planification dans tous les domaines) ou d'adaptation de l'enseignement aux conditions de la vie économique et sociale de notre pays (programmes et horaires à revoir en fonction de ces nécessités économiques d'ailleurs susceptibles de variations rapides et en vue d'une prise de conscience, par l'enfant, de sa responsabilité de futur citoyen d'un Etat démocratique ; formation et recrutement des maîtres à étudier dans une perspective de réforme de l'enseignement).

Là ne doit pas s'arrêter notre effort. Eussions-nous

atteint tous ces objectifs rappelés, à grands traits, que nous aurions échoué si, en s'exprimant dans la classe, les options politiques ou religieuses des maîtres, légitimes à l'extérieur, empêchaient les enfants d'y être à l'aise. Car c'est bien sur les bancs de l'école laïque que nos élèves peuvent, le plus naturellement, acquérir le sens de la communauté nationale et, sans chauvinisme, s'en imprégner suffisamment pour que, devenus adultes, quels que soient leurs engagements syndicaux, politiques ou religieux, ils conservent vivace le sentiment de l'unité nationale. Ce qui implique pour l'immédiat une lutte sans défaillance contre les nouvelles offensives de la « majorité scolaire » (Projet Saint-Cyr, extension de la loi Barangé (5).

Encore faut-il que l'école laïque devienne chaque jour davantage, grâce à nous, l'école de tous. Nous ne croyons pas que le masque dont l'affublent certaines méthodes traditionnelles de « défense laïque » facilite les progrès en ce sens. Notre devoir n'en est que plus impérieux. Il nous appartient de faire comprendre que notre école n'a rien de commun avec la caricature qu'en dressent, en une curieuse rencontre, ses plus acharnés ennemis et ses défenseurs les moins nuancés ; elle est, avant tout, le « lieu de rencontre fraternelle des maîtres et des élèves de toutes opinions ».

Evidemment, un tel programme n'est pas de tout repos. Mais entre la quiétude d'une action professionnelle dans une organisation majoritaire et les difficultés d'une lutte minoritaire (6) menée en commun avec des universitaires de tous les degrés au sein d'une confédération ouvrière, le choix se fait sans peine pour qui désire vraiment former les futurs citoyens d'une France que nous voulons pacifique et libre de toute dépendance économique comme de toute emprise totalitaire.

(4) Reconstruction : 25, rue A.-Croquette, Charenton-le-Pont (Seine). Spécimen sur demande.

(5) Revoir les positions de notre section, appuyées par l'ensemble du syndicat, sur ces deux questions (Ecole et Education, n°s 146 et 148).

(6) Je ne ferai pas à mes jeunes collègues l'injure de penser que des réflexes grégaires ou des soucis de « confort » déterminent leur choix syndical. Ils doivent cependant savoir qu'en adhérant au S.G.E.N., ils ne compromettent en rien leur carrière, pas plus que la défense d'éventuels intérêts personnels. Seule, une légitime désertion m'empêche d'illustrer d'exemples précis cette double affirmation. Qu'il me soit permis de souligner, au passage, combien ma tâche, en ce domaine, a été facilitée par l'activité de GIRY, mon prédécesseur au secrétariat général, dont la droiture, le tact et la fermeté, ont assuré à notre section, auprès de l'administration, une très précieuse audience.



la bonne adresse pour nos FOURRURES !

Demandez l'envoi de notre CATALOGUE GRATUIT "EC"

Renseignez-vous sur nos FACILITÉS DE PAIEMENT

Conditions spéciales aux lectrices de "Ecole et Education"



BRADLEY'S furs

18, AVENUE DE L'OPÉRA, PARIS - O.P.E. 05-21

SECOND DEGRÉ

Rapport d'activité et d'orientation

Rapporteur J. MOUSSEL. Secrétaire Général

I. — Le second degré dans l'action revendicative

Nous demanderons au Congrès d'approuver les décisions que nous avons prises en septembre 1954 : d'abord, l'ordre de participation à la grève des examens, puis, à l'issue des pourparlers avec le Ministère de l'Education Nationale et la Présidence du Conseil, le retrait de cet ordre. L'ensemble de cette attitude doit être jugé d'après l'opportunité et d'après les résultats.

Sur l'opportunité, nos collègues seront juges. Quant aux résultats, nous pouvons dire qu'ils ne sont pas nuls : le nouveau régime d'avancement des agrégés-certifiés, qui ramène la carrière moyenne à 26 ans au lieu de 30, s'il ne réalise pas tous nos voeux, apporte néanmoins une notable amélioration. Il faut surtout, pour l'apprécier bien, se rendre compte que nous avons saisi, sur ce point, une OCCASION UNIQUE. Il y avait longtemps que le problème était posé. Il n'y avait pratiquement aucun espoir d'obtenir une révision de l'avancement AVANT L'OBTENTION D'UN STATUT. C'est dire à quelles calendes grecques toute solution était renvoyée. Or, c'est sur simple pression que nous avons amené à céder un ministre qui, quelques jours auparavant, déclarait qu'il préférerait démissionner plutôt que de céder sur ce point, fût-ce sur la demande du Président du Conseil ! Le résultat mérite donc d'être pris en considération. Mais il ne faut pas non plus que l'on nous imagine satisfaits : il y a progrès, rien n'est définitivement résolu. C'est sur un double plan que se pose maintenant le problème :

- faire progresser, dans le sens de leur réduction, toutes les catégories du second degré (y compris adjoints et chargés d'enseignement, qui n'ont bénéficié cette fois d'aucun avantage) ;
- obtenir que l'avantage réalisé au niveau des trois premiers échelons par la suppression de l'avancement dit « à l'ancienneté » soit étendu à tous les autres, et que le partage entre le choix et l'ancienneté se fasse à égalité (50 % dans chaque cas).

Je ne dirai de la prime forfaitaire que peu de choses. Elle est dérisoire, et, sur ce point précis, la déception est lourde. Nous avions proposé la multiplication par 4 de l'indemnité Marie pour 1954, et demandé, pour 1955, une prime qui prit l'allure de notre ancienne revendication

des 10 %. Nous sommes loin de compte. Il est bien évident que le déclassement de la fonction enseignante dans la fonction publique n'est pas supprimé et que le drame d'un recrutement déficitaire ne saurait trouver, par ce moyen, un dénouement valable. Il n'en reste pas moins que notre devoir est d'exploiter à l'avenir les premiers résultats obtenus dans cette voie et de provoquer pour 1956 l'augmentation réelle de cette prime. Nous demandons également l'extension de cette prime aux maîtres d'Internat et au personnel des Services Economiques. (Voir motion du Comité National dans la partie du Second Degré.)

Quant aux augmentations de traitement allouées à la Fonction Publique, je laisse à Rouxeville le soin d'en parler et de les discuter. Au second degré, nous ne pouvons pas ne pas marquer notre insatisfaction devant un système qui exclut d'une revalorisation véritable tous les traitements inférieurs à l'indice 450 (non seulement A.E. Surveillants Généraux, S/Intendants, M.I., C.E., mais les certifiés jusqu'au 7^e échelon et les trois premiers échelons des agrégés). Cette façon de couper en deux le Second Degré est inadmissible. Nous saurons réaliser l'unité pour protester contre cette nouvelle façon de ne concevoir une hiérarchie que partielle. Nous saurons aussi montrer qu'en se bornant à favoriser les hauts traitements, on oublie les jeunes et on contribue à les écarter des emplois publics.

Il reste encore beaucoup à faire. Nos collègues sont invités à mandater leurs délégués pour les moyens d'action qu'ils donneront au Bureau national du Second degré dans le cours de l'année et tout spécialement sur l'arme spécifique des enseignants : la grève des examens.

II. — La liaison avec l'U.N.E.F.

Elle s'est maintenue aussi ferme qu'au cours de l'année écoulée. Le S.G.E.N. a été présent à toutes les réunions intersyndicales provoquées par l'U.N.E.F. Le Secrétaire général du Second degré a pris la parole à la réunion des étudiants qui s'est tenue à l'amphithéâtre Richelieu, le 14 décembre 1954. L'action commune pour l'avenir sera étudiée et menée à bien en liaison étroite avec l'U.N.E.F.

Nous demanderons approbation pour cette liaison et mandat pour la maintenir. Nous serons heureux d'apprendre les efforts réalisés dans le même sens, sur le plan local, pour des contacts étroits avec les A.G. académiques.

III. — *Les élections aux Conseils d'Enseignement*

Décidées rapidement — dans les délais légaux, bien entendu — et accomplis avec un certain nombre d'écoups imputables à l'administration, nous nous sommes abstenus jusqu'à présent de les commenter. Nos collègues savent que notre position de syndicat minoritaire ne nous laisse que peu de chances dans un scrutin où la majorité absolue est requise. Elle nous laisse néanmoins une « chance », au sens strict du nom, chance dont nous avions bénéficié au scrutin de 1950 : au second tour, grâce à une abstention assez importante des votantes S.N.E.S., nous avions obtenu trois sièges de suppléantes et Mlle AFFRE avait été amenée à siéger au Conseil du Second degré, sa titulaire ayant été admise à la retraite. Cette année, en raison d'intrigues indépendantes de notre volonté et, je tiens à le dire, indépendantes de la direction du S.N.E.S., la chance qui avait failli nous sourire au premier tour, n'a pas joué en notre faveur au second. Peu importe, rien ne donne l'esprit plus libre que de livrer un combat sans illusion. L'essentiel est de le livrer honnêtement. Le double vote des agrégées féminines de l'Académie de Paris indique assez d'ailleurs que nos collègues sont sensibles à ce point de vue et que les « manœuvres savantes » de certains rencontrent la réprobation des électeurs avertis.

Tels qu'ils sont, les résultats confirment une fois de plus la représentativité du S.G.E.N. dans l'Université française. Des gains en nombre absolu de voix dans la quasi-totalité des collèges (exception : les agrégés-littéraires hommes, où, pour la première fois, nous présentons une liste complète : nous avons été sensibles à la « reconnaissance » manifestée par la Franco-Ancienne envers le S.G.E.N.). Une perte de pourcentage néanmoins dans quelques autres collèges. De toutes façons, ces élections ne sont pas, pour nous, les plus importantes, et les questions pédagogiques, le jeu des spécialistes, la réduction de la compétition à deux syndicats seulement, constituent autant d'impondérables, sur lesquels on pourrait longuement discuter. Plus importantes à tous points de vue nous apparaissent les futures (et sans doute prochaines) élections aux Commissions Administratives Paritaires : nous demanderons à nos collègues de faire sur ce plan, un très gros effort. Qu'ils y pensent dès maintenant : les résultats pourraient être acquis lors de notre Congrès.

IV. — *Les problèmes techniques du Second degré*

J'entends par là ceux dont devrait s'occuper le Comité Technique. Celui-ci ne s'est pas réuni depuis notre dernier Congrès. Une fois de plus, il nous faut protester contre la mise en sommeil de cet organisme capital, alors que tant de problèmes se posent, qui engagent l'existence même du second degré. Nous savons bien à quel point la situation est grave : afflux d'élèves, manque de locaux, manque de professeurs... absence de statuts... celui même des Adjoints d'enseignement, qui — même s'il doit recevoir des critiques — a, du moins, le mérite d'avoir été étudié, et qui piétine, à l'heure actuelle, on ne sait trop où, sans risque, semble-t-il, de recevoir une possibilité d'application prochaine. On vit, dans le Second Degré, à la petite semaine. Les problèmes s'accumulent et les solutions de fortune qui, si elles soulagent momentané-

ment, créent, du même coup, de nouveaux problèmes. Tout nous donne à penser que nous marchons, peu à peu, vers ce qu'un haut fonctionnaire appelait récemment, devant moi, « un juin 40 de l'Université ».

A. — *Le Recrutement.* — Il est insuffisant, cela va sans dire. Il le sera plus encore. Nous allons, de plus en plus, vers une situation qui risque, si nous n'y veillons pas, de suggérer des solutions inadmissibles.

676 postes mis au concours pour l'agrégation, en 1954, 439 reçus, soit 28 de plus qu'en 1953. Il y aurait beaucoup à dire sur « l'inflation » des postes offerts, et dont on sait maintenant qu'ils ne seront pas tous pourvus. 70 postes d'agrégés littéraires hommes : sur 255 candidats, en fait 76 admissibles et 49 reçus ; 80 postes en Anglais hommes, en fait 49 admissibles et 24 reçus...

32 postes espagnol-hommes : il y a 43 candidats et en fait 6 reçus !

40 postes espagnol-femmes : mais il n'y a que 38 candidates et 6 reçus !

Il paraît que sur les 20 candidates de géographie, il n'y en avait pas une seule qui méritait le titre d'agrégée : les deux admissibles ont été collées à l'oral...

Nous demeurons sceptiques devant de tels chiffres. Nous ne croyons pas qu'ils soient uniquement dus à la nullité intellectuelle de candidats, licenciés et diplômés d'études supérieures...

Dans de telles conditions, il est évident que l'agrégation ne peut maintenir sa place dans l'ensemble du Second degré. Par rapport à la totalité du personnel enseignant, elle ne cesse d'être en recul. Il nous faudra renouveler notre voeu de l'an dernier (motion n° 2) afin de faciliter la préparation réelle au concours. Sur un seul point de ce voeu, nous ferons une modification. En effet, le C.A.P.E.S. peut être maintenant préparé par correspondance. Nous sommes convaincus qu'il serait également possible d'organiser une telle préparation pour l'agrégation : mais l'enseignement supérieur se laissera-t-il convaincre ? Il est permis, malheureusement, d'en douter.

Devant la crise que le Second degré connaît sur le plan professeurs, il y a vraiment des anomalies choquantes. Il nous semble qu'avant d'en venir aux solutions désespérées qui sont en l'air, notamment la création temporaire ! — d'un « CADRE LATERAL » (voir déclarations de M. BERTHOIN) — où l'on ferait appel à qui ? — l'administration dispose de moyens de recrutement qui seraient moralement et juridiquement fondés.

Le premier de ces moyens serait de mettre un terme au scandale de l'ancien C.A.P.E.S. Si nous avons pu penser que le moyen-terme retenu l'an dernier (et qui renvoyait les capessiens-Monod non reçus aux épreuves théoriques du nouveau C.A.P.E.S.) était une solution possible, nous devons dire maintenant, de toute notre énergie, que cette solution est, en fait, une hypocrisie. Nous avons affaire à des collègues qui, recrutés sur titres valables, ont, depuis quelques années, donné le meilleur d'eux-mêmes au service de l'Université. Ils ont « joué » la confiance en l'administration — la mauvaise carte, semble-t-il jusqu'ici. Accepterons-nous de les voir Adjoints d'enseignement, quand des non-universitaires seraient appelés à enseigner ? C'est plus que de l'indignation que nous éprouvons à cette idée — c'est de la révolte. Il faut titulatiser, cette année, tous les Capessiens 1ère formule, qui ne sont pas encore professeurs certifiés.

Le second de ces moyens, c'est de faire plus de reçus aux concours, à tous les concours. A l'agrégation d'abord.

Les Inspecteurs généraux, présidents du jury, finiront-ils par comprendre où ils mènent ce concours? Disons-le: ou bien à sa disparition complète, ou bien à l'utilisation des agrégés hors du second degré! Nous croyons qu'il faut désormais étudier l'utilisation la meilleure des agrégés *dans le Second degré*. Mais il faut les y maintenir! Le malthusianisme des responsables est lourd de conséquences possibles. Nous devons utiliser toute notre influence pour que les postes mis au concours soient effectivement pourvus.

Au C.A.P.E.S. II ensuite. Je renvoie à ce sujet nos collègues à la note aux Recteurs publiée dans E.E. du 10 novembre 54 (p. 24), où on conseille d'appeler les collés de ce C.A.P.E.S. « qui sont susceptibles, cependant, en raison des notes obtenues, d'assurer valablement un enseignement pendant l'année 1954-55 ». Cette dernière précision est assez surprenante : pourquoi seulement pendant cette année-là?... Si vraiment, le régime des C.P.R. est excellent pour la formation pédagogique, on ne comprend pas : les « collés » enseigneront sans cette formation! Combien aurait-il mieux valu les recevoir, et les faire bénéficier de cette initiation au métier. Il ne faut retenir de cette circulaire que l'aveu formel qu'elle contient : il était possible d'allonger la liste des regis, dans toutes les disciplines. Il faut exiger que cette possibilité soit exploitée en 1955. Pas de malthusianisme non plus pour le C.A.P.E.S. II!

Le dernier problème est celui des maîtres auxiliaires. Je renvoie sur ce point à E.E. du 15-12-54 (p. 22). Mais il nous faut l'examiner de plus près, et lui consacrer un chapitre spécial.

B. — *Les maîtres auxiliaires.* — L'administration en a toujours eu besoin. Elle risque, dans la conjoncture actuelle — et tant que ne sera pas résolu le problème de la formation rationnelle de maîtres en nombre suffisant —, de voir ce besoin multiplié. Nous devons dire nettement qu'il y a là une véritable exploitation. On confie des classes à de jeunes licenciés; on les laisse faire tout seuls leur premières armes; puis, quand ils ont acquis l'expérience qui leur permettrait d'enseigner valablement, on les remercie, ou on leur offre un poste d'A.E. Si c'est le jeu de l'administration, de boucher à tout prix les trous qui se révèlent dans le personnel enseignant, c'est le devoir d'un syndicat universitaire de l'en empêcher. Nous avons déjà vu qu'allonger la liste des concours, en fonction des besoins réels, était déjà une solution infiniment plus juste. Mais pour ceux qui, dans le passé, ont eu l'imprudence d'accepter un poste de M.A., et qui, s'acquittant scrupuleusement de leur tâche, ont vu se fermer pour eux la route du succès aux concours de recrutement, il faut trouver une solution, qui maintienne le principe du recrutement des professeurs par concours, et du même coup garantisse la valeur culturelle de ce recrutement. Que nos jeunes collègues sachent bien que ces conditions sont indispensables pour défendre aux yeux des Finances la situation matérielle des enseignants. La solution qui s'impose à l'esprit est celle d'un **Concours interne**, assimilé au C.A.P.E.S., concours ouvert aux M.A. pourvus d'une certaine ancienneté, et ayant connu de bonnes inspections générales. S'il s'avérait impossible d'obtenir l'institution de ce Concours interne, nous serions alors moralement obligés de réclamer pour les jeunes collègues placés dans cette situation une *titularisation pure et simple*. L'Université n'en sortirait pas agrandie, mais la responsabilité d'une telle mesure retomberait sur ceux qui auraient refusé d'examiner le problème.

C. — *Le problème du recrutement et de la formation des maîtres dans l'avenir.* — Nous le signalons ici, pour mémoire, à l'attention de nos collègues du Second degré. Qu'ils se reportent au projet présenté par LETOQUART dans le rapport pédagogique. Il est de la plus extrême

importance que nous prenions à son sujet une position claire et précise. Il y a là promesse de solution nette du problème qui nous angoisse aujourd'hui et nous serions impardonnable de la laisser passer.

D. — *Les divers statuts.* — Ils sont tous en panne. Le statut des A.E. étudié voici un an au Comité Technique (je crois d'ailleurs que nos collègues ne sont pas tellement fâchés de le savoir ainsi bloqué). Les deux autres statuts qui devaient être étudiés en 1954 : personnel d'administration et personnel de surveillance ne sont pas même encore à l'état de projets connus par nous. Quant au statut général, il nous a semblé qu'il pourrait en être question de nouveau d'ici quelque temps... Le Comité Technique Ministériel n'a pas achevé l'étude du projet. Il n'a pas pu aboutir à un accord sur quelques points importants. Mais dans certaines sphères ministérielles, on considérerait volontiers que cette consultation est largement suffisante, et qu'il est désormais possible de statuer. Si ces bruits se précisent, nous demandons au Congrès mandat pour nous y opposer.

Nous reviendrons à la charge pour un Statut de l'Inspection générale. Nous serons obstinés sur ce point jusqu'à satisfaction obtenue. Il nous faudra bien, d'ailleurs, un jour ou l'autre, ouvrir le dossier plus complètement. Il ne faudrait pas que notre discréption, notre souci de traiter ce problème avec le plus possible de délicatesse, soient récompensés par l'absence de délicatesse de certains I.G. Spécialement ceux d'anglais. Nous avons eu, cette année, entre les mains, quelques « rapports » de cette discipline qui nous paraissent dépasser la mesure. Le temps de la colère pourrait devenir proche. Nous reprenons donc notre voeu pour l'établissement, en Commission paritaire, d'une liste d'aptitude à l'Inspection générale, pour le bien de nos collègues, pour la garantie d'autorité de l'institution elle-même.

E. — *Les Dames secrétaires.* — Là aussi stagnation et déception.

Nous avons multiplié les interventions pour que ce problème, irritant et même douloureux, reçoive lui aussi une solution humaine et définitive.

Malheureusement, nous avons dû nous battre sur deux fronts pendant des mois : celui de la Fonction Publique et celui des Finances. Avec l'arrivée de M. Billières à la tête du secrétariat, un espoir était né, car nous avions trouvé auprès de lui et de ses collaborateurs une audience compréhensive et bienveillante. Mais c'était compter sans nos bons amis des Finances, et au moment même où nous croyions toucher au port, une nouvelle bourrasque, soufflant de la rue de Rivoli, nous rejettait au milieu des écueils! Vous pourrez lire, dans la rubrique des Catégories du Second degré, la lettre que nous avons fait remettre par notre secrétaire général dès que nous eûmes connaissance du nouvel obstacle. Nous voulons encore espérer qu'il ne faudra attendre ni Pâques ni la Trinité pour voir enfin sortir le statut. Nos adhérentes peuvent compter sur notre vigilance; peut-être s'apercevront-elles un jour que, pour avoir été moins spectaculaire que d'autres, notre action n'a pas été moins efficace. (Relire les numéros 136, 137, 138, 142, 143, 145, 146, 147, 148.)

V. — *L'effort de réorganisation*

La décharge de trois heures de service accordée l'an dernier au Secrétariat général du Second degré a été maintenue cette année, après intervention de Vignaux.

Aucune amélioration n'a été apportée, malgré la demande faite de porter cette décharge à 6 heures. Nous ne pouvons que maintenir notre point de vue : cette unique décharge en faveur du S.G.E.N. est insuffisante, et ne permet pas au Secrétaire général d'assumer pleinement sa responsabilité. Elle est injuste, et injustifiée. Nous maintenons qu'il y a inégalité de traitement entre les deux principaux Syndicats — alors que, même en tenant compte d'une différence d'effectifs, il y a une masse de travail syndical incompressible.

Nous devons examiner les progrès — ou l'absence de progrès — réalisés par rapport à l'an dernier, sur les propositions présentées par Labigne.

Un léger progrès a été accompli sur le plan du Bureau National, encore que le travail n'y soit pas parvenu au degré de précision souhaitable. Nous ne sommes pas encore parvenus à la rigueur de discussion qui permettrait à celle-ci d'avoir sa pleine efficacité. Il faut parvenir à en éliminer toute étude de cas personnels, pour renvoyer ceux-ci à la commission spéciale prévue. Nous espérons parvenir cette année à un progrès décisif sur ce point.

Sur le plan des responsables d'établissement, un « vademecum », pour lequel le Congrès unanime nous avait mandaté, a été mis au point. Nous demandons à nos camarades de nous faire leurs observations à ce sujet. Cet instrument de travail peut et doit avoir sur le plan du recrutement, comme sur celui de l'efficacité locale, une importance considérable.

Le Comité National du 27 décembre a vu se constituer le premier noyau de la Section des Administrateurs. Là encore, cette année marque un progrès sensible. Nous pensons qu'on s'en apercevra lors des élections aux C.A.P.

Le Second degré en tant que tel est désormais représenté à la Commission Pédagogique. Le Bureau indique à ses représentants sa position. Sur les problèmes essentiels qui mettent en jeu la structure de l'enseignement. Il y a là un progrès réel, susceptible d'apporter à notre ami Letoquart une aide précieuse.

Ce qui demeure à réaliser : une partie d'Ecole et Education qui soit vraiment représentative de toutes les catégories. Pour cela, un peu plus d'initiative de la part des « responsables », notamment des catégories de professeurs. Un peu plus d'initiative également des militants de province qui ont des problèmes à poser. L'« éditorial » du Second degré pose souvent au Secrétaire général un problème de conscience, sans compter celui du temps. Il lui arrive deux accidents : ou bien son éditorial est utilisé pour l'ensemble d'Ecole et Education, ou bien il lui arrive de l'envoyer trop tard, et de n'être pas imprimé. Le premier accident n'est pas trop grave. Le second peut l'être davantage ! Il a sur le cœur un article consacré aux Centres Pédagogiques Régionaux, resté sur le marbre, et qui pouvait cependant avoir son importance. Il faut que le Congrès donne des mandats impératifs, qui nous soutiendront à l'avenir.

Le fichier par catégorie n'est pas encore installé. C'est faute de place. Le problème du local commande tout progrès sur ce point : avoir la possibilité d'une aide de secrétariat plus important, et la possibilité d'un mobilier plus commode.

Nous n'avons pas tenu notre engagement de renseigner nos adhérents sur la façon dont les C.A.P. se sont déroulées.

Bien entendu, le Congrès aura à présenter toutes suggestions susceptibles de permettre en 1955 une nouvelle amélioration du travail et du rendement.

LE STAGE DU CAPES DANS L'ACADEMIE DE PARIS... ET AILLEURS

Voici le texte de deux circulaires adressées par M. EVRARD, Inspecteur de l'Académie de Paris, et Directeur du Centre Pédagogique, à « Messieurs et Mesdemoiselles les Elèves-professeurs du Centre de Paris ».

I. — Circulaire expédiée sans date.

L'éloignement de votre domicile et les exigences de la préparation du concours de l'agrégation ne sont pas des motifs qui puissent vous dispenser des activités obligatoires du stage (conférences du lundi, éducation physique, stage pratique, initiation sportive). Ces activités constituent le service pour lequel vous percevez un traitement d'adjoint d'enseignement stagiaire et vous ne pouvez pas plus vous en dispenser, sauf autorisation d'absence régulièrement obtenue, qu'un adjoint d'enseignement exerçant dans un établissement d'enseignement ne peut se dispenser d'aucune partie de son service.

Etant rappelée cette priorité absolue des obligations du stage par rapport à la préparation de l'agrégation, je crois pouvoir vous dire que les directeurs du Centre pédagogique ne refuseront pas d'examiner dans un esprit de compréhension les demandes qui leur seraient — exceptionnellement — adressées par les stagiaires en vue de permettre à l'un ou l'autre d'entre eux d'assister à tour de rôle à une conférence importante comme représentant d'un groupe de ses collègues auxquels il communiquerait ses notes. Mais ici, comme en toute chose, une autorisation d'absence devra être préalablement obtenue.

II. — Circulaire du 13 décembre 1954.

OBJET : Convocation. 3 janvier 1955.

J'ai l'honneur de vous informer qu'il a été prévu, pour le lundi 3 janvier, à 10 h. 30, au musée pédagogique, une conférence dirigée par M. COQ, Secrétaire général de la Mutualité de l'Education Nationale. — Présence obligatoire.

Nota. — Toute modification concernant cette conférence sera affichée : 16, rue de la Sorbonne. Prière de vérifier les affiches.

**

Nous voudrions poser une question : Prendrait-on le Centre Pédagogique de Paris pour une caserne aux ordres d'un adjudant ?

Sans doute, l'administration a pris l'habitude de considérer les stagiaires comme des « élèves-professeurs » — et nous constatons aujourd'hui, où l'on prétend les mener à la baguette, combien nous avions raison de refuser cette dénomination. Non, ces jeunes gens ne sont pas des « élèves ». Ils ont été reçus à un concours de recrutement, et ils doivent jouir de la part des administrateurs — leurs aînés dans la carrière universitaire — de la considération, et de la courtoisie auxquelles ont droit tous nos jeunes collègues.

Mais plus encore que le ton de ces circulaires, ce qui nous choque en elles c'est la conception du stage pédagogique qu'elles révèlent. En définitive, ce stage et ses « obligations » (très diverses, comme on peut le voir !) paraissent devoir constituer la seule préoccupation des jeunes gens reçus au CAPES. Le travail personnel ? La préparation sérieuse à l'agrégation ? Ce sont là problèmes très secondaires... « Exceptionnellement », pour une « conférence importante », UN stagiaire sera, sur sa demande, autorisé à s'y rendre, au nom de ses collègues ! Que penseraient les professeurs d'enseignement supérieur, si, l'ensemble des étudiants raisonnant de la même façon, ils voyaient leur public réduit (quand il y aurait un public !) à un seul auditeur ? Autant nous nous félicitons de voir certains centres régionaux faciliter au maximum la préparation à l'agrégation, autant nous devons marquer notre protestation contre la gêne manifeste qu'y apporte le Centre pédagogique de Paris.

**

Une troisième circulaire va enfin nous montrer ce qu'on risque d'entendre par « obligations du stage ». Il s'agit cette fois d'une lettre du Ministre aux Recteurs, et son caractère général doit être dès maintenant signalé.

III. — Obligations des élèves-professeurs (circulaire du 10/12/54).

« Diverses questions m'ont été posées concernant les obligations des élèves-professeurs à l'issue des épreuves pratiques du C.A.P.E.S.

Les élèves-professeurs ayant la qualité de fonctionnaire stagiaire sont tenus de demeurer au Centre pédagogique régional jusqu'à la date du début des vacances scolaires. Toute dérogation à cette règle devra faire l'objet d'une décision ministérielle.

Les élèves-professeurs qui, candidats à l'agrégation, auront effectivement subi les épreuves écrites du concours, devront pouvoir disposer de tout leur temps en vue de la préparation des épreuves orales. Tous les autres demeureront à votre disposition en vue d'assurer des suppléances éventuelles que vous pourriez être amenés à leur confier, dans un établissement de votre ressort.

Dans ce cas, les élèves-professeurs percevront, par heure effective, une somme égale à la différence entre le taux de l'heure de suppléance éventuelle d'enseignement, et le taux de l'heure de suppléance éventuelle de surveillance, prévus en ce qui concerne les adjoints d'enseignement.

J'ajoute qu'une même rétribution complémentaire devrait être accordée au cas où, conformément aux dispositions de la circulaire du 6 novembre 1953, les élèves-professeurs seraient appelés, au cours du stage, à assurer, dans la limite maximum de deux heures hebdomadaires, des suppléances éventuelles dans un établissement du chef-lieu de l'Académie. »

Comme nous l'écrit un stagiaire, il importe de dénoncer dès maintenant « l'extension de la main-mise de l'administration sur les stagiaires du C.A.P.E.S., et leur assimilation progressive à une catégorie d'adjoints d'enseignement perfectionnés ». Nous savons bien à quelles difficultés les rectorats se heurtent pour boucher certains trous. Il peut paraître anormal que des jeunes gens reçus au Certificat d'aptitude à l'enseignement du se-

cond degré restent haut-le-pied pendant toute une année, alors que des classes manquent de professeurs. Mais IL FAUT CHOISIR : entre l'ancien système, où le stagiaire, sous la direction d'un conseiller, faisait directement ses premières armes dans une classe qui lui était attribuée — et le nouveau, où la formation pédagogique est donnée en elle-même et pour elle-même. Dans l'esprit de la lettre ministérielle, on ne voit pas pourquoi les 2 heures ne deviendraient pas, avec les années (et les besoins) 4, puis 6... sans que rien soit changé aux autres « obligations »... Nous saurons, avec le concours de nos jeunes collègues stagiaires, empêcher cette nouvelle exploitation. Et nous rappelons une nouvelle fois que le CAPES ne peut être considéré comme le point culminant des concours de recrutement, que tous les reçus doivent avoir, d'une façon égale dans tous les Centres, la faculté absolue de préparer sérieusement l'agrégation de leur choix.

J. MOUSEL.

COMITÉ NATIONAL

Nous sommes dans l'obligation de renvoyer au prochain numéro d'*École et Education* le compte rendu complet de la séance du Comité National Second degré. Nous tenons néanmoins à publier dès maintenant le texte du vœu suivant, adopté à l'unanimité :

« Le Comité National...

— après avoir pris connaissance du projet d'arrêté qui, en application du décret du 8 novembre 1954, doit énumérer les catégories de personnels appelées à percevoir l'indemnité spéciale forfaitaire allouée aux enseignants ;

— proteste contre l'omission dont sont victimes les maîtres d'internat et les surveillants d'externat ;

— s'élève contre les objections jusqu'à présent opposées par les Services des Finances à l'inclusion des personnels des services économiques des établissements d'enseignement parmi les bénéficiaires de l'indemnité ;

— rappelle que :

1^o les M.I. et S.E. jouent un rôle important et particulièrement délicat dans l'œuvre d'éducation des élèves avec lesquels ils sont en contact permanent et qu'à ce titre ils avaient perçu les versements d'attente à la fonction enseignante en octobre 1946 ;

2^o les personnels des services économiques — souvent originaires de catégories d'enseignants — sont étroitement associés à la bonne marche des établissements, et que leur effort quotidien tend à assurer aux élèves les meilleures conditions d'équilibre physique et de travail scolaire ;

— demande instamment au Ministre de l'Education Nationale que tous ces personnels soient compris définitivement dans la liste des fonctionnaires qui auront droit à l'indemnité spéciale afin de marquer, sans contestation possible, la valeur et l'efficacité de leurs fonctions dans le service public de l'enseignement. »

Ce texte a été aussitôt adressé, avec une lettre d'envoi du secrétaire général, à M. Mendès-France, M. Berthoin et M. Billières.

Soyez des syndiqués ! — Soyez des militants !

Soyez des syndicalistes !

En échange de ce que le S.G.E.N. vous apporte, amenez-lui de nouveaux adhérents !

TOILES A DRAPS

Les plus belles et les meilleures qualités
Prix très réduits à nos adhérents
Echantillons franco sur demande

LANDIER, Toilier, à YSSINGEAUX (Haute-Loire)

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Après les élections

Voici, résumés, les résultats des élections aux commissions administratives paritaires nationales de l'E.T. de décembre dernier, comparés à ceux des élections précédentes, en 1952.

Commissions	Nombre réel de voix		Pourcentages (S.G.E.N.)	
	1954	1952	1954	1952
4. Agrégés	S.G.E.N. .. 21	12	11,6	7,3
	S.N.E.T. .. 157	152		
6. Certifiés	S.G.E.N. .. 440	389	13,6	14,7
	S.N.E.T. .. 2798	2268		
7. P.T.A.	S.G.E.N. .. 169	135	7,5	7,4
	S.N.E.T. .. 2090	1689		
8. Chargés d'ens.	S.G.E.N. .. 29	36	9,1	9,3
	S.N.E.T. .. 290	351		
9. Surveillance ..	S.G.E.N. .. 35	17	13,9	8,7
	S.N.E.T. .. 214	178		
Sur l'ensemble		11,12	11,23	

Ce tableau fait apparaître une augmentation importante du nombre des électeurs (certains qui étaient, en 1952, électeurs à la C.A.P. n° 8, ont été nommés depuis professeurs). Mais les pourcentages, eux, sont pratiquement constants dans l'ensemble. Notre perte de 0,11 % n'a rien d'alarmant (cela représente les voix de 7 collègues). Nous trouvons d'ailleurs un objet de satisfaction dans la progression des répétiteurs (C.A.P. n° 9). Que leur bureau soit félicité !

La constance des positions relatives entraîne le maintien de notre représentation. Notre camarade LENORMAND, qu'il est inutile de présenter, reste le titulaire du siège obtenu à la C.A.P. n° 6. Son suppléant est notre jeune ami, LEGRAND, professeur de dessin au Collège technique Diderot. Remarquons avec plaisir que LENORMAND arrive en tête de ses colistiers (449 voix).

Sur le plan académique, nous enregistrons 10 élus à Strasbourg, une réélection à Paris et un élu à Dijon où

NOTE DU SECRETARIAT DE LA SECTION

La maladie de notre secrétaire général Lenormand, les tâches imposées aux autres militants, n'ont pas permis la publication du rapport qui est remis à un numéro ultérieur.

La circulaire 55-3 (SA - ET) a demandé aux responsables qui doivent venir à Grenoble, de prévenir Salvaire.

Lenormand remercie tous ceux qui, à la suite des relations amicales que lui a valu son action syndicale, lui ont exprimé leurs vœux. Il s'excuse de ne pouvoir leur répondre personnellement et les assure de son cordial dévouement.

**

Quelques jours après nous avoir adressé les lignes ci-dessus, Lenormand nous apprenait qu'il était obligé de prendre un congé de maladie, son état exigeant le repos immédiat. Le Bureau national tient à adresser à notre dévoué camarade ses vœux bien vifs de complet rétablissement et le remercie pour tout son dévouement.

le pourcentage de nos voix, chez les professeurs, dépassait 25 %. Pour certaines catégories, dans quelques académies, ni le S.G.E.N., ni le S.N.E.T. ne présentaient de candidats et il fallut procéder au tirage au sort des représentants correspondants ; cela nous a été favorable à Strasbourg et à Grenoble.

Comme après les précédentes élections, nous devons déplorer quelques irrégularités qui, bien que n'ayant eu qu'une influence secondaire sur les élections, n'en sont pas moins irritantes :

Nous avions fourni à l'administration un nombre imposant de bulletins de vote (par exemple 1.000 pour chacune des C.A.P. 8 et 9). Pourtant, dans de nombreux établissements, il en a manqué. A qui la faute ? Cela est difficile à dire. Mais l'un des facteurs de cette insuffisance a sans doute été la faible durée de la période pré-électorale et le fait que se déroulaient, un jour après, les scrutins pour les C.A.P. du personnel des centres.

Il semble qu'aient été mises à profit les expériences faites lors des précédents scrutins. Les inspections principales ont pris souvent des initiatives heureuses telles que l'utilisation d'enveloppes identiques dans tous les établissements...

Mais c'est à l'échelon local que l'on relève les plus nombreuses insuffisances : listes électorales mal dressées, votes par procuration trop couramment acceptés, procès-verbaux incomplets, secret du vote mal assuré... C'est aux prochaines élections qu'il faudra s'en souvenir, pour pouvoir présenter à la D.E.T. des propositions constructives.

Et pour finir, merci à tous ceux qui nous ont fait confiance. Connaissant LENORMAND, nous savons qu'elle est bien placée.

F. CALLERON.

PAYER VOTRE COTISATION SANS RETARD,
C'EST FACILITER LA TACHE DES MILITANTS.

N'oubliez pas
Caisse de Solidarité

S.G.E.N. - C.C.P. Paris 8776-95

Second Degré et Enseignement Technique

(Erratum)

Dans le numéro du 12 janvier 1955, une erreur d'impression a fait classer les adjoints d'enseignement, les chargés d'enseignement et P.T.A., les répétiteurs de l'enseignement technique et professeurs adjoints du second degré, dans les maîtres auxiliaires et le personnel temporaire de surveillance; nos lecteurs auront rectifié d'eux-mêmes. Pour ces personnels, les nombres portés dans la sixième colonne des tableaux de rémunérations représentent les émoluments mensuels nets, et non les émoluments mensuels avant retenues.

Les nombres portés dans la colonne A des tableaux publiés dans le numéro du 12 janvier 1955 représentent le traitement mensuel fictif servant au calcul du supplément familial de traitement. Pour les traitements budgétaires bruts inférieurs à 37.500 fr., les nombres de la colonne A doivent être substitués au traitement budgétaire pour le calcul de l'indemnité de résidence.

Dans le cas probable où l'indemnité forfaitaire spéciale aux enseignants serait liquidée par mois, il conviendrait

d'ajouter aux émoluments mensuels le montant de celle-ci. Nous donnerons de plus amples explications quand le texte d'application sera paru.

Pour un maître auxiliaire, un surveillant d'externat ou un maître d'internat, il convient d'ajouter aux émoluments mensuels bruts, l'indemnité de résidence, l'indemnité forfaitaire spéciale aux enseignants et le supplément familial de traitement, avant d'effectuer, sur l'ensemble de ces émoluments, la retenue de 6 % pour la Sécurité sociale, avec un plafond de 2.280 fr. Les maîtres auxiliaires licenciés se voient retenir de plus, 0,5 % de la fraction des émoluments précédents (à l'exception cette fois-ci du supplément familial de traitement) qui dépassent 38.000 francs, pour la retraite complémentaire des cadres.

Les adhérents à la M.G.E.N. se voient retenir de plus, sur les mêmes éléments sur lesquels porte la retenue de la Sécurité sociale, une cotisation qui vient d'être portée à 1,1 %, avec un plafond de 950 francs.

REtenue pour la M.G.E.N.

Une récente décision du bureau de la M.G.E.N. vient de porter à 1,1 % le taux de la cotisation. Les adhérents devront donc tenir compte de ce nouveau taux dans le calcul de leur traitement. Nous rappelons que cette coti-

sation porte sur les mêmes émoluments que la retenue de la Sécurité sociale et admet le même plafond de 950 fr. par mois (et non 380 fr. comme une erreur nous l'avait fait écrire dans le numéro d'« Ecole et Education » du 12 janvier).

BAREMES DES PRESTATIONS FAMILIALES AF, SU ET IC (MONTANT MENSUEL)

Abattement de zone (1)	Allocataires bénéficiant du salaire unique (AF + SU + IC)				Allocataires ne bénéficiant pas du salaire unique (AF + IC)		Majoration pour chaque enfant de plus de 10 ans au delà du premier
	Jeunes ménages sans enfant ou enfant unique de 5 à 10 ans	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants à charge	2 enfants à charge	3 enfants à charge	
0 %	1.725	3.450	11.794	20.896,8	4.894	12.271,8	7.377,5
1 %	1.710,6	3.421	11.703,8	20.742,5	4.861	12.189,3	7.328
5 %	1.638	3.277	11.251	19.970,6	4.696	12.776,8	7.080,5
7 %	1.610	3.220	11.059	19.634,3	4.619	11.584,3	6.965
8 %	1.588	3.176	10.940,1	19.444,1	4.586	11.501,8	6.915,5
10 %	1.552	3.105	10.708	19.044,3	4.498	11.281,8	6.783,5
12 %	1.523	3.047	10.516	18.708,1	4.421	11.089,3	6.668
13 %	1.502	3.004	10.397	18.517,8	4.388	11.006,8	6.618,5
14 %	1.466	2.932	10.165,3	18.118,1	4.300,3	10.786,8	6.486,5
17 %	1.437	2.875	9.973	17.781,8	4.223	10.594,3	6.371
18 %	1.415,9	2.831	9.854	17.591,6	4.190,3	10.511,8	6.321,5
20 %	1.380	2.760	9.622	17.191,8	4.102	10.291,8	6.189,5

(1) Il s'agit, pour les allocations de maternité, du pourcentage d'abattement de salaire le moins élevé du département et, pour les autres allocations, du pourcentage applicable à la localité de résidence. Dans l'un comme dans l'autre cas, il s'agit des anciens abattements de salaire, toujours applicables lorsqu'il s'agit des prestations familiales.

LU pour vous au B.O. et au J.O.

PREMIER DEGRÉ

N° 2

REPLACEMENTS EFFECTUÉS PAR DES E.M. (C. 21-12-54).

- a) Dans les écoles normales où existent deux ans de F.P. : les E.M. feront le service des remplaçants durant le 2^e trimestre ;
- b) Dans les autres, les E.M. 2^e année feront le même service mais la préparation au C.F.E.N. ne devra pas en souffrir.

Ils recevront le traitement des stagiaires. Cette mesure est applicable dans les départements déficitaires.

LISTE DES DEPARTEMENTS DEFICITAIRES :

Aisne, Hautes-Alpes, Ardennes, Calvados, Charente, Charente-Maritime, Côte-d'Or, Côtes-du-Nord, Doubs, Eure, Indre, Isère, Jura, Loire, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Marne, Haute-Marne, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Nord, Orne, Pas-de-Calais, Haut-Rhin, Haute-Saône, Deux-Sèvres, Vendée.

N° 3

Titularisation des remplaçants (D. 5-1-55).

ARTICLE PREMIER. — Les deuxième et troisième alinéas de l'article 7 de la loi du 8 mai 1951 susvisée sont remplacés par les dispositions suivantes :

« Les instituteurs et institutrices remplaçants titulaires du C.A.P. reçoivent une délégation de stagiaire au 1^{er} janvier qui suit la QUATRIÈME ANNEE de mise à la disposition de l'inspecteur d'académie. Toutefois, dans certains DEPARTEMENTS DEFICITAIRES en personnel, le temps de mise à la disposition PEUT ETRE REDUIT D'UN AN. Le ministre de l'Education nationale fixe par arrêté et avant le début de l'année scolaire, la liste des départements dans lesquels cette dérogation est susceptible d'intervenir.

« Les instituteurs et institutrices remplaçants sont titularisés au 1^{er} janvier suivant la délégation de stagiaire, dans les conditions prévues par la législation en vigueur, avec rappel d'ancienneté s'il y a lieu, sans que celui-ci puisse toutefois entraîner un rappel de traitement. »

ART. 2. — La mesure de dérogation prévue à l'article précédent s'appliquera sans effet rétroactif non seulement au personnel déjà inscrit sur la liste des remplaçants des départements dans lesquels elle interviendra, mais encore au personnel qui obtiendra son inscription au cours des trois années suivant la date d'application du présent décret.

ART. 3. — (Effet du 1^{er} janvier 1955.)
(J. O. du 11 janvier 1955.)

Le S.G.E.N. est intervenu à la Direction pour que sorte rapidement la liste des départements qui entreront dans le champ d'application de ce décret. Nous nous réjouissons des facilités accordées à nos camarades, mais nous les considérons comme une mesure d'urgence qui n'apporte qu'une solution partielle et anarchique à la crise actuelle de recrutement et ne saurait nous dispenser d'une action vigoureuse pour que soit réglé équitablement le problème général des auxiliaires. Nous formulons aussi des réserves très nettes à propos de l'emploi des élèves-maitres comme remplaçants.

Concours pour le recrutement de six cents institutrices remplaçantes du département de la Seine (arrêté du 7 janvier 1955).

Article premier. — Il est prévu, dans le département de la Seine, le recrutement de six cents institutrices remplaçantes.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article 10 de l'arrêté du 26 avril 1954, 10 p. 100 au maximum de ce contingent est pourvu par des candidates titulaires de la licence d'enseignement.

Art. 3. — Il est ouvert, pour pourvoir au recrutement prévu à l'article 1^{er}, réserve faite des emplois réservés au titre de l'article 2, un

concours dont la date est fixée, pour les épreuves écrites, au 28 avril 1955.

Art. 6. — Le registre des inscriptions à ce concours sera clos le 1^{er} mars 1955.

Majoration d'ancienneté des P.G. (C. 30-12-54).

a) Le temps écoulé entre la libération des P.G. et leur démobilisation sera compté comme campagne simple (2/10^e du temps).

b) Les services accomplis postérieurement à la Libération ne peuvent être pris en compte.

ACADEMIE DE PARIS

Adresser les candidatures pour le renouvellement de la Commission exécutive et du Conseil syndical, 2^e degré, à Pinoteau, avant le 26 février.

Congrès - 24 Mars

DERNIÈRE HEURE :

Dames Secrétaires

La Commission Administrative Paritaire compétente se réunira le 8 février pour les titularisations et promotions des Dames Secrétaires, dans le cadre de l'ancien statut

VACANCES — LOI BARANGE

Le régime des vacances vient d'être modifié.

L'Assemblée Nationale a voté l'extension de la Loi BARANGE par 310 voix contre 265. Le S.G.E.N. publie le communiqué ci-dessous. Les secrétaires académiques et départementaux sont invités à en assurer la diffusion dans la presse locale.

« Le Syndicat Général de l'Education Nationale, C.F.T.C. fidèle à ses positions constantes de défense de l'enseignement public.

Proteste contre le régime des grandes vacances qui vient d'être une fois de plus modifié en cours d'année et aboutit pour le premier degré, contrairement aux voeux des organisations représentatives du personnel, à un allongement des vacances préjudiciable à la formation des enfants et au prestige de l'école.

Rappelant son opposition à la loi Barange ainsi qu'à toute liaison entre le financement de l'enseignement public et l'attribution de subventions à l'enseignement privé, le S.G.E.N. s'élève contre l'extension du bénéfice de cette loi à des élèves non soumis à l'obligation scolaire alors que l'insuffisance des crédits affectés à l'Education Nationale ne permet pas de répondre aux besoins de la population soumise à cette obligation. »

30 Janvier 1955.

Collègue professeur CC emprunte pour études 250 mille. Rembourse capital et intérêts 10 % en 18 mensualités. Garanties. Ecrire « E. et E. » N°

Directeur de la Publication : Charles CULOT.

Travail exécuté par des ouvriers syndiqués.

Imprimerie du COURRIER DU COMMERCE,
60, rue René-Boulanger, PARIS-10^e.